

TÉLÉCOPIEUR
SHARP
 ÉQUIPEMENT DE BUREAU ÉLITE
 Depuis 25 ans
 SHERBROOKE (819) 563-1472
 GRANBY (514) 372-7313
 THETFORD MINES (418) 335-3540
 1991

LE 911 A2

Le comité estrien intervient auprès du ministre Cannon

SHERBROOKE A3

Les prévisions du Centre des congrès largement dépassées



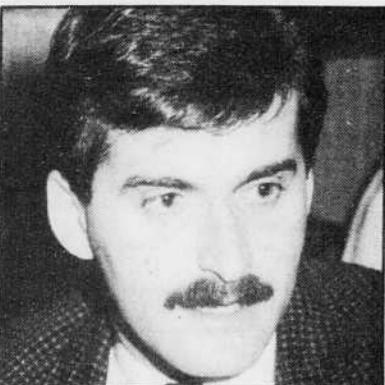
A sa première année, la direction du Centre des congrès de Sherbrooke espérait attirer 11 congrès. Il y en a eu 26.

ÉCOLE PRIVÉE A10

Le gouvernement est prié de réviser la loi «désuète»

OTTAWA A11

Les Communes refusent d'accorder un budget au Bloc



Jean Lapierre, député de Shefford aux Communes, a vivement déploré le refus d'accorder un budget de recherches au Bloc québécois.

DING ET DONG C10

Leur film: «satire, critique sociale et peinture du milieu artistique»



«Ding et Dong: le film», le long métrage de Claude Meunier et Serge Thériault, sortira simultanément dans 27 salles du Québec, le vendredi 7 décembre.

GOLFE C12

L'Irak maintient la ligne dure malgré les pressions

MÉTÉO A2

(332^e jour de l'année)

Pluie: 11 à 0 C
 Lever du soleil: 7h02
 Coucher du soleil: 16h07
 Demain: variable

Le livre échappe à la taxe québécoise

Le ministre Levesque cède aux pressions et invite Ottawa à suivre la voie

Norman DELISLE Québec (PC)

La perception de la taxe québécoise de 8 pour cent sur les livres qui devait s'appliquer en 1991 est suspendue, a annoncé hier le ministre des Finances, Gérard D. Levesque. Dans une déclaration à l'Assemblée nationale, le ministre a annoncé que les consommateurs recevront une compensation pour la totalité de la taxe lorsqu'ils achèteront un livre en 1991.

La taxe sur le livre figurera sur la facture, mais elle sera «compensée» à la ligne suivante. Le consommateur n'aura donc pas à la payer.

L'imposition de cette taxe de 8 pour cent dès le 1^{er} janvier 1991 avait soulevé un tollé de protestations qui est finalement venu à bout de M. Levesque.

Ce dernier a cependant refusé d'élaborer sur ce qui se passera en 1992. «J'ai bon espoir que le gouvernement fédéral suivra cet exemple que nous lui donnons et détaxera le livre lui



Gérard D. Levesque

aussi, ce qui nous permettra de faire de même», a répondu prudemment le ministre des Finances au député péquiste de Sainte-Marie-Saint-Jacques, André Boulerice, qui deman-

daît que cette suspension de taxe devienne permanente.

Seule la taxe sur les livres réguliers et sur les livres en braille ou livres parlants pour handicapés visuels sera compensée. Pour être admissibles, les livres devront comporter l'inscription reconnue ISBN (International Standard Book Number).

La taxe continuera d'être perçue sans compensation sur les périodiques, les magazines et les journaux, de même que sur les logiciels qui peuvent recevoir un numéro ISBN.

La décision gouvernementale de compenser la taxe privera le trésor public de revenus équivalant à quelque 32 millions \$, soit environ 2,7 millions \$ par mois.

Quant au gouvernement fédéral, il n'a pas encore fait état d'une quelconque intention d'abolir sa propre taxe de 7 pour cent, qui s'appliquera également à compter du 1^{er} janvier 1991.

M. Levesque a expliqué que les marchands seront les mandataires du gouvernement dans cette compensa-

tion versée aux acheteurs. «Les consommateurs devront être clairement informés de cette compensation par les détaillants», a dit M. Levesque. Les modalités administratives de l'application de cette mesure seront précisées ultérieurement par le ministre du Revenu.

Pas plus tard que dimanche dernier, M. Levesque tentait de faire renverser une résolution présentée au Conseil général de son propre parti,

le Parti libéral. La résolution parrainée par la Commission jeunesse du PLQ réclamait l'abolition pure et simple de la taxe et non pas la mise en place de mesures compensatoires telles qu'annoncées hier par le ministre.

Depuis deux mois, l'opposition péquiste, et notamment le député André Boulerice, réclamait l'abolition de la taxe pour les livres.

Le cinéma aussi — C1

3000 élèves seront privés de transport s'il y a grève

Les conducteurs d'Autobus de l'Estrie menacent de débrayer à minuit

Michel RONDEAU Sherbrooke

Près de 3000 élèves de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke se retrouveront sans transport scolaire demain matin, à moins d'une entente de dernière minute entre le syndicat et la direction des Autobus de l'Estrie, dont la CSCS loue 37 véhicules pour transporter ces élèves.

Dix autres autobus de la même compagnie cesseront aussi de desservir la Commission scolaire La Sapière, dans le secteur d'East Angus.

Malgré la grève imminente, la CSCS n'a prévu aucune fermeture d'établissement.

C'est l'école Le Triolet de Sherbrooke qui sera la plus touchée par la grève légale que veulent déclencher, à minuit, la nuit prochaine, les conducteurs d'Autobus de l'Estrie. Environ 725 jeunes de cette école secondaire se retrouveront sans service de transport, ce qui obligera les parents à assumer eux-mêmes la responsabilité du transport des élèves avant et après la classe, à moins que la CSCS ne trouve une autre solution.

Au primaire, ce sont les écoles Alfred-DesRochers, de St-Elie d'Orford, et Jardin-des-Lacs, de St-Denis de Brompton, qui seront les grandes victimes: d'ailleurs les 225 élèves de St-Denis seront tous privés du transport.

Au moins partiellement

Selon Roland Quintal, directeur adjoint de la CSCS, la majorité des quelque 40 écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire de Sherbrooke seront au moins partiellement confrontées au problème, de même que la majorité des écoles privées, pour lesquelles la CSCS organise le transport.

En tout, la CSCS offre le service du transport à 14 000 élèves, grâce à une flotte de 185 véhicules provenant de diverses compagnies. C'est donc plus de 20 pour cent des élèves transportés qui subiront les ennuis entraînés par la grève des conducteurs d'Autobus de l'Estrie.

Les directions d'écoles devaient

prévenir les parents des enfants touchés par la grève. Selon M. Quintal, la CSCS, grâce à son système informatique, dispose des noms de tous les élèves qui peuvent être touchés par la grève et les écoles peuvent tous les prévenir. Le coordonnateur de la Division du transport de la CSCS, Réal Beaudette, ajoute que les élèves n'étant affectés que par un transfert avec Autobus de l'Estrie, ne devraient pas monter à bord d'un premier véhicule, sous peine de rester ensuite en panne sur le débarcadère d'une école.

Selon M. Quintal, la CSCS invite donc les parents à transporter les enfants. Entre-temps, elle examinera toutes les avenues possibles pour trouver des alternatives, en autant qu'elles respectent la législation. «Nous ne voulons pas briser la grève, dit-il. Les travailleurs ont des droits. Par contre, nous tenterons aussi de respecter le droit à l'éducation des élèves.»

Surveillants

Au cours de la grève, compte tenu de la hausse probable de la circula-

tion dans les débarcadères si les parents conduisent leurs enfants à l'école, des surveillants supplémentaires seront affectés pour voir à la sécurité des enfants.

Selon le président du syndicat des conducteurs d'Autobus de l'Estrie, M. Richard Jutras, «si la compagnie accepte de revenir à la table de négociation d'ici les prochaines heures, il est encore possible d'éviter la grève, mais l'hypothèse semble peu probable».

M. Jutras explique que ce sont les clauses monétaires qui sont la source de la mésentente entre le syndicat et la compagnie: «Nos conducteurs, dit-il, gagnent entre 148 \$ et 260 \$ par semaine. Les conducteurs embauchés par la CSCS elle-même gagnent entre 479 \$ et 719 \$ par semaine. Nous avons donc demandé que les salaires s'échelonnent entre 380 \$ et 440 \$ par semaine, ce qui nous apparaît raisonnable.»

De son côté, la CMTS n'a prévu aucune mesure immédiate pour faire face à un surplus de clientèle dans ses autobus urbains si la grève est effectivement déclenchée.



Vingt pour cent des élèves de la CSCS seront touchés par la grève chez Autobus de l'Estrie.

La Commission accusée de favoriser les anglophones

François GOUGEON Sherbrooke

La grogne se fait entendre parmi des éléments nationalistes de l'Estrie qui disent être ignorés par la Commission Bélanger-Campeau, pendant que l'ensemble des groupes anglophones de la région ayant manifesté l'intention de déposer un mémoire pourront se faire entendre.

Le secrétariat de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec vient en effet d'aviser des groupes comme le Club souverain de l'Estrie, le comité Vivre le français de l'école, Le Triolet de Sherbrooke et le Conseil de la culture de l'Estrie qu'ils ne pourront être du nombre lors des audiences publiques qui au-

ront lieu à Sherbrooke, les 6 et 7 décembre.

Pour leur part, les sept représentants anglophones ayant préalablement indiqué leur intention de s'adresser aux commissaires pourront le faire, leur mémoire ayant été retenu. Il s'agit de l'Association de comté du Parti égalité de Brome-Missisquoi, de l'Association des Townshipers, d'Avenir Ensemble, du Consistoire Québec-Sherbrooke (United Church Canada), du Students' Representative Council of Bishop's, de l'Université Bishop et de Mme Heather Keith-Ryan.

Réaction

Cette situation laisse à tout le moins très perplexes Alcide Clément, porte-parole du Club souverain de

l'Estrie. «La proportion des participants représentant des intérêts anglophones lors des audiences à Sherbrooke représente 43,7 pour cent de l'ensemble des mémoires retenus... Je trouve cela passablement démesuré quand on songe que les anglophones ne représentent tout au plus que 12 pour cent de la population estrienne», a commenté M. Clément, laissant entendre que pour certains éléments souverainistes, cela jette du discrédit sur les travaux de la Commission Bélanger-Campeau.

«De cette façon, on vient encore perpétuer le mythe de l'importance de la communauté anglophone en Estrie», a-t-il rajouté.

Au secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau, une responsable

aux communications, Anne-Marie Granger, fait valoir que la liberté de retenir ou non un mémoire et un groupe pour les audiences appartient à un comité directeur de 10 commissaires, dont les deux coprésidents du groupe. «On ne peut évidemment passer tous les mémoires sinon on aurait des audiences pendant deux ans, explique-t-elle. Le rôle du comité directeur est donc de faire la sélection. Il agit en fonction de critères bien précis, par exemple éviter qu'un groupe régional vienne seulement reprendre la position de l'organisation nationale à laquelle il appartient... Les responsables jugent en fonction de l'originalité du mémoire, de la façon dont il est étoffé et ainsi de suite.»

Alcide Clément considère que ce «raisonnement sonne faux».

«En quoi cela est-il plus original que de notre part, de voir une représentante anglophone intervenir sous trois chapeaux différents ou l'Université Bishop's prendre position par le biais de sa direction et des étudiants? demande-t-il. En ce qui me concerne, il faudra des arguments plus convaincants parce que je crois plutôt qu'en réalité, tant les libéraux que les péquistes ont convenu ensemble de choisir l'Estrie pour permettre une surreprésentation aux groupes anglophones. Je trouve que c'est de la petite politiciaille.»

Autres informations — B1



C'est lui le nouveau premier ministre britannique: John Major.

Le «dauphin» de Maggie l'emporte

Londres (Reuter-AFP)

John Major, actuel chancelier de l'Echiquier, succédera aujourd'hui à Margaret Thatcher à la tête du gouvernement britannique. Il devient, à 47 ans, le plus jeune premier ministre de l'après-guerre après une brillante victoire à l'élection pour le leadership conservateur.

Ses deux adversaires, le secrétaire au Foreign Office Douglas Hurd et l'ancien ministre de la Défense Michael Heseltine, lui ont ouvert une voie triomphale, en se désistant aussitôt en sa faveur sans attendre un troisième tour de scrutin.

Il n'a en effet manqué que deux voix à M. Major pour obtenir la majorité absolue requise (187 voix). Michael Heseltine, dont le défi lancé à Margaret Thatcher a précipité sa démission, a obtenu 131 voix et Douglas Hurd 56.

Après avoir été son dauphin au gouvernement, John Major était présenté comme le protégé de «Maggie» dans la course à sa succession. M. Major a promis de préserver les acquis du thatchérisme tout en s'engageant à en corriger les excès ou les lacunes.

Fils d'un trapéziste de cirque, John Major a connu une ascension fulgurante depuis son entrée au gouvernement, en juillet 1989, avec le portefeuille des Affaires étrangères. Le jeune chancelier avait mené sa

campagne tambour battant, s'efforçant avec succès de balayer les réserves exprimées sur son manque d'expérience des affaires de l'État, dans le domaine international notamment.

Pronant une «société sans classes», une révision de la «poll tax», l'impôt local impopulaire et promettant des réformes dans le domaine de la santé et de l'éducation, il a très vite rattrapé son handicap sur Michael Heseltine, parti une semaine avant lui dans la course au leadership contre Mme Thatcher.

Hier soir, les premiers mots après sa victoire ont été pour qualifier «d'excitante» la perspective de devenir chef du gouvernement.

La tâche immédiate de M. Major sera de ressouder un Parti conservateur déchiré après la démission de Sir Geoffrey Howe, l'ancien vice-premier ministre, et la bataille pour la succession de Mme Thatcher.

Michael Heseltine, le visage tendu, a déclaré que son objectif était que «l'unité soit assurée immédiatement». Douglas Hurd a, lui aussi, promis son soutien le plus total à John Major. «Je sais qu'il sera un excellent premier ministre», a-t-il dit. L'objectif sera de remporter les prochaines élections législatives qui se tiendront, au plus tard, en juillet 1992.

Mme Thatcher qui, selon ses proches, était absolument ravie de la victoire de son «poulain», est allée le féliciter en personne à sa résidence.

Le sort de Montjoye est lié à une aide d'Ottawa

Jacques LEMOINE

Sherbrooke

La reprise des activités d'ici à 15 jours au centre de ski Montjoye de North Hatley, en Estrie, pour la saison d'hiver 90-91, est à toutes fins pratiques conditionnelle à l'injection d'une somme pouvant atteindre un demi-million de dollars par le gouvernement fédéral et à un arrangement avec les créanciers pour des dettes totalisant près d'un million et demi de dollars.

C'est ce qu'a laissé entendre hier M. Claude Sauvé, un associé de la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré & cie, spécialisé dans la réorganisation d'entreprises en difficulté. Il témoignait devant le juge Gabriel Lassonde de la Cour du Québec, qui entend une requête présentée par la procureure générale du Canada visant à lui permettre de recourir aux dispositions de la loi relative aux propositions concordataires avec les créanciers.

Le juge Lassonde a siégé jusqu'à 19 heures parce que le temps presse mais il a dû quand même ajourner l'audition pour permettre à Mes Jacques Blanchette et Richard Corriveau de faire entendre un témoin vendredi.

La poursuite des activités de la station pendant l'hiver pourrait fournir du travail à une centaine de personnes, a-t-on appris.

M. Sauvé est le gestionnaire désigné par le tribunal des biens de deux compagnies numérotées de North Hatley saisis le 30 mai par la police

fédérale et gelés par la cour depuis cette date.

Ces compagnies, dont l'actionnaire unique est Michel Chouinard, possèdent les terrains et le centre de ski Montjoye.

Les deux entreprises et une troisième doivent comparaître devant le tribunal le 18 décembre pour répondre de la possession de biens obtenus par le fruit de l'importation de stupéfiants aux États-Unis.

Engagement

Assigné par le procureur Claude Bélanger, M. Sauvé a confirmé que le gouvernement fédéral est prêt à injecter jusqu'à 500 000 \$ sur une base de crédits rotatifs pour faire redémarrer la station de ski.

Il possède d'ailleurs un engagement écrit émanant de la police fédérale à cet effet.

M. Sauvé a indiqué que le gouvernement récupérerait cet argent, confié à un syndicat, à même les revenus d'opération de la station.

Il dispose en effet d'une évaluation financière à l'effet que Montjoye devrait générer des revenus intéressants pendant la saison avec l'aide de la température... et des deux autres facteurs énumérés plus haut.

L'exploitation de la station de ski permettra de plus, selon le témoin, de maintenir les actifs des deux compagnies numérotées à leur plus haute valeur compte tenu des circonstances.

Après la saisie du printemps, la firme de spécialistes estimait que les

deux compagnies se trouvaient dans une situation financière précaire et incapable de payer leurs dettes.

On évaluait alors les actifs à 4,6 millions \$ et le passif à 10,5 millions \$, ce dernier chiffre incluant une perte de 1,169,930 \$ pour les 12 derniers mois d'opération.

M. Sauvé demande donc au tribunal de lui permettre de recourir aux dispositions de la loi sur la faillite

relative aux arrangements avec les créanciers.

Cela fait suite à une pluie de procédures judiciaires entamées par les créanciers.

L'administrateur veut déposer une proposition pour obtenir un suris des procédures et obtenir un délai pour proposer un arrangement à la trentaine de créanciers.

Par ailleurs, les deux compagnies

numérotées, représentées par Me Blanchette, ont déposé hier une requête en certiorari devant la Cour supérieure.

Cette procédure demande de casser une décision prolongeant de six mois supplémentaires le gel des biens saisis le 30 mai.

Les requérants invoquent qu'ils n'ont pu faire une défense pleine et entière dans cette affaire.

Le Comité Info 9-1-1 Estrie tente de rallier à sa cause le ministre Cannon

Andrée ALLARD

Sherbrooke

Le Comité Info 9-1-1 Estrie Inc. a fait parvenir une lettre au ministre des Communications du Québec, Lawrence Cannon, pour le convaincre de l'urgence d'implanter le système téléphonique 911 dans la région estrienne.

Le comité réagissait ainsi à l'annonce récente faite par le ministre de donner priorité à la région de l'Outaouais dans un plan d'action visant l'implantation de ce service partout au Québec d'ici cinq ans mais en procédant étape par étape, soit région par région.

«Nous, du Comité Info 9-1-1, sommes très sympathiques à la situation de l'Outaouais; toutefois, il est du mandat de notre organisme de tout mettre en oeuvre et de déployer tous les efforts et les ressources utiles

pour concrétiser prioritairement, et ce dans les plus brefs délais, l'implantation et le développement d'un tel réseau d'urgence», stipule la lettre envoyée à M. Cannon ce matin.

Le comité, qui a entrepris hier un sondage d'opinion auprès de la population par le biais de son service d'information, compte mobiliser des intervenants potentiels, citoyens et représentants du milieu politique, des affaires et du secteur des services publics pour l'appuyer dans sa démarche.

«Nous voulons qu'une décision soit prise le plus vite possible», a lancé avec détermination Richard Tremblay, président du Comité Info 9-1-1 Estrie. «Nous allons poursuivre notre action jusqu'à l'implantation du service. Nous sommes d'avis que des frais de 1 \$ par mois, par ligne téléphonique de Bell Canada, inclus sur la facture mensuelle des abonnés de Bell, seraient suffisants pour obtenir le système 911. Si le ministre a une autre solution, qu'il me la donne, je la prendrai. Mais il faut que ça débouche rapidement. Nous avons 12 frontières municipales avec 18 numéros de téléphone d'urgence. Ça crée de la confusion et c'est une perte de temps incroyable qui met en péril la vie des gens», a ajouté M. Tremblay.

Le président du comité se dit convaincu que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC) donnera son aval à Bell Canada pour inclure les frais du service sur la facture de l'abonné et ne voit pas de délai pour l'implantation du service.

Il était prévu que ces coûts soient répartis sur le compte de taxes des contribuables mais le projet d'implantation du système 911 a finalement été remis sur les tablettes.

«Le projet a été ni refusé ni accepté», explique à La Tribune, Gilles Moreau, secrétaire de la MRC de Sherbrooke. «La Ville de Sherbrooke a demandé à Bell de faire la démarche auprès des municipalités pour mener le projet à terme. Ce qu'a refusé la compagnie de téléphone. Et le dossier n'est jamais revenu sur le tapis. Tout le monde a reconnu la pertinence et le besoin du système 911 mais la question des coûts en a empêché la réalisation», conclut M. Moreau.

Les fonctionnaires du ministère des Communications travaillent à monter un «dossier étoffé qui sera présenté au Conseil du Trésor», a fait savoir un attaché de presse du ministre Cannon, Gilles Pineault. «La question du financement fait partie de nos préoccupations, mais il est trop tôt pour savoir de quelle façon le système sera financé», a indiqué M. Pineault.

Selon l'évaluation faite par le ministère, il en coûterait six millions \$ pour l'implantation du service dans toutes les régions du Québec. Les frais d'exploitation, soit le service de télécommunication et les salaires, ont été fixés à 35 millions \$.

Selon une étude effectuée conjointement par la Ville de Sherbrooke et Bell Canada en 1987, les coûts pour l'année d'implantation du système

seraient de 904 280 \$, soit 12,22 \$ par citoyen de Sherbrooke. Par contre, si toutes les municipalités de la MRC de Sherbrooke participaient au projet, la contribution du citoyen



Richard Tremblay, président du Comité Info 9-1-1 Estrie.

sherbrookois ne serait plus que de 8,03 \$ et le coût global d'implantation pour la ville de 594 220 \$. Pour les années subséquentes, les frais passeraient à 6,80 \$ - si la ville de Sherbrooke était seule - et à 4,51 \$ si les autres municipalités s'impliquaient.

Il était prévu que ces coûts soient répartis sur le compte de taxes des contribuables mais le projet d'implantation du système 911 a finalement été remis sur les tablettes.

«Le projet a été ni refusé ni accepté», explique à La Tribune, Gilles Moreau, secrétaire de la MRC de Sherbrooke. «La Ville de Sherbrooke a demandé à Bell de faire la démarche auprès des municipalités pour mener le projet à terme. Ce qu'a refusé la compagnie de téléphone. Et le dossier n'est jamais revenu sur le tapis. Tout le monde a reconnu la pertinence et le besoin du système 911 mais la question des coûts en a empêché la réalisation», conclut M. Moreau.

Pour le service

Les personnes qui désirent que Bell Canada leur facture un dollar par mois en échange de l'installation du service 9-1-1 en Estrie peuvent le faire savoir en appelant au 567-0555.

QU'EN PENSEZ-VOUS?

Etes-vous prêt à déboursier pour le service 911?



Rollande St-Amant

Nathalie Clermont

Sylvie Gauvin

Rollande Saint-Amant, de Sherbrooke: «J'ai eu à téléphoner dans un cas d'urgence à Bell Canada et ça n'a pas été facile. L'accès au service souhaité serait beaucoup plus simple en passant par le 911. Les frais de ce nouveau service doivent être minimes. Je suis prête à payer».

Nathalie Clermont, de Sawyerville: «Oui parce que le 911 c'est très facile à utiliser en cas d'urgence. En plus, c'est un numéro facile à retenir. Je suis d'accord à payer selon l'utilisation».

Sylvie Gauvin, de Sherbrooke: «Oui parce que c'est un service rapide. Le numéro est facile à retenir surtout pour des enfants qui peuvent en avoir besoin en cas d'urgence. Je suis prête à payer selon l'utilisation».

Jacques Leriche, de Sherbrooke: «Oui parce qu'on peut toujours avoir besoin d'aide rapide. Lorsque survient un événement urgent, les gens ne sont pas toujours aptes à chercher le numéro dans le bottin et nous perdons du temps. C'est un service que nous devons avoir et je suis prêt à payer».

Bernard Camirand, de Sherbrooke: «Oui! Si ça peut accélérer le délai d'intervention. C'est un service simple et tout le monde connaît déjà le numéro».

André Nadeau, de Sherbrooke: «Oui parce que c'est un service essentiel. Il permet de lutter contre la criminalité et assure un service très rapide en cas d'incendie. Le 911 est un numéro facile à retenir. Je suis prêt à payer une contribution pour améliorer le service et pour l'élargir à l'ensemble de la région».



Jacques Leriche

Bernard Camirand

André Nadeau

FAITS DIVERS

□ Huit vitrines fracassées dans la nuit au marché d'alimentation

Sherbrooke (ps) — A son arrivée au travail, hier matin, un employé du marché d'alimentation Provigo situé aux Promenades King, à Sherbrooke, a constaté que huit vitrines avaient été fracassées au cours de la nuit de lundi à hier.

Selon les indices relevés par la Police municipale de Sherbrooke, les vandales ont utilisé des bouteilles de liqueur douce pour briser les vitrines.

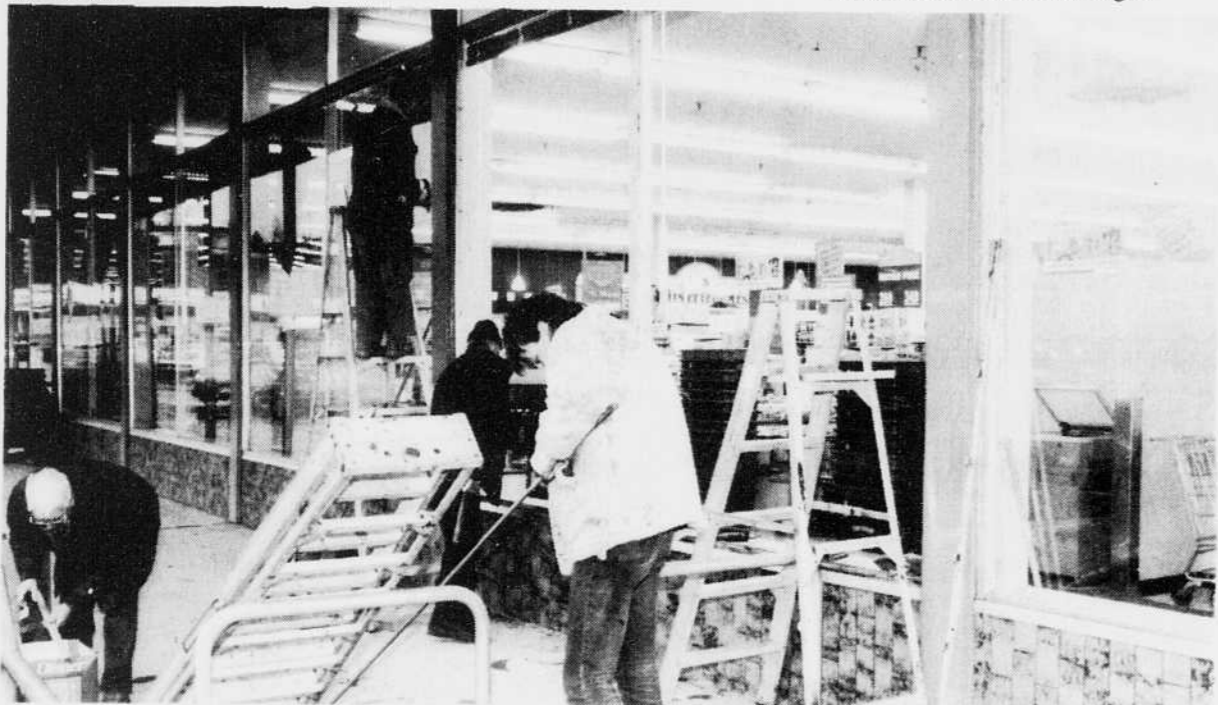
Des expertises ont été faites sur les lieux et des éclats de verre soumis à

l'analyse des experts du bureau de l'identité judiciaire.

Aucun suspect n'a été arrêté.

Le montant des dommages se chifferrait à plus de 4000 \$.

C'était le seul commerce du centre à avoir subi de tels dommages.



Des employés s'affairaient à réparer les dégâts, hier. Le montant des dommages dépasserait 4000 \$.

□ 400 \$ d'amende au jeune père de famille de Windsor

Sherbrooke — Il y a des incidents où le châtement d'un tribunal importe peu puisque la peine est survenue bien avant le coup de marteau du magistrat et le prononcé de la sentence.

La «tentative de meurtre ignoble» perpétrée avec de l'essence à l'endroit d'un jeune père de famille de Windsor, le dimanche 19 août 1990, dans le quartier industriel de Saint-Bruno, n'était qu'une histoire inventée: «la victime originale» a été condamnée à l'amende pour méfait public.

La station radiophonique CHLT a été en mesure de se faire confirmer la conclusion de cette affaire, hier.

A la Sûreté municipale de Saint-Bruno, la division des enquêtes se montre très tiède relativement à cette affaire et ne formule aucun commen-

taire. Bref, elle a envoyé promener le journaliste.

A la Cour municipale, le bureau des greffes n'a pas retourné l'appel fait au sujet de cette affaire.

Dans l'affaire inventée, ce qui n'était pas inventé, ce furent les brûlures au troisième degré sur une partie importante du corps de Daniel Morin, âgé dans la vingtaine.

Ce qui n'était également pas inventé a été le fait que ces brûlures avaient été provoquées par de l'essence.

L'invention commence quand il est question d'un pouceux que la victime prend à son bord.

Ce même pouceux menace avec un revolver le bon samaritain et l'oblige à aller dans un secteur isolé, en l'occurrence le parc industriel de Saint-Bruno où attendait un autre compli-

ce. Puis après avoir dépouillé la victime de 23 \$, cette dernière a été aspergée d'essence que l'on a enflammée par la suite.

Tout cela est de la pure invention: le pouceux et le reste.

L'enquête policière de la Sûreté municipale de Saint-Bruno a démontré que le jeune homme aurait tenté de faire brûler sa voiture en l'aspergeant d'essence dans le but de récolter la prime d'assurance. Or lors du bain d'essence, la victime s'en est reversé accidentellement sur elle-même. On peut deviner le reste...

Devant la Cour municipale de Saint-Bruno, le jeune homme de Windsor a été condamné à une amende de 400 \$ pour méfait public, c'est-à-dire avoir fait entendre une enquête policière inutilement.

□ Trois individus arrêtés pour tentative de fraude à la carte de crédit

Sherbrooke — Trois individus, bien connus des policiers, ont été arrêtés, hier, alors qu'ils tentaient d'acquiescer des pneus avec de fausses cartes de crédit.

L'affaire s'est déroulée dans un poste d'essence de la rue King Ouest, à Sherbrooke.

Le trio qui a été conduit au quartier général était toujours interrogé en fin de journée hier.

Selon les informations recueillies, la fabrication et l'utilisation de fausses cartes de crédit ne sont pas un fait rare.

Les suspects pourraient avoir ob-

tenu frauduleusement des biens pour plusieurs milliers de dollars ces dernières semaines, dans la région.

La semaine dernière, le Bureau de prévention du crime de la Police municipale de Sherbrooke a lancé une offensive contre le fléau des faux chèques et de tout ce qui s'y rattache.

□ Élève du secondaire arrêté pour introduction par effraction dans une maison

Sherbrooke — Un élève du secondaire a été arrêté, hier midi, relativement à une introduction avec effraction dans une maison privée du

quartier Est de Sherbrooke.

Deux de ses compagnons étaient recherchés et leur arrestation était imminente.

Il semble que les adolescents aient profité de l'heure du dîner pour aller voler des bijoux; l'incident a tourné à leur désavantage.

□ Femme blessée lorsque sa bicyclette a heurté une remorque

Sherbrooke — Écrire au sujet d'un accident impliquant une bicyclette, à quelques heures du mois de décembre, peut sembler insolite mais hier, le temps semblait plus à un prélude de printemps qu'à celui d'un hiver imminent.

Sur l'heure du midi, une femme qui circulait à vélo a subi des blessures quand il y a eu collision avec une remorque domestique, accrochée à un véhicule immobilisé, angle des rues Elgin et Elm, dans le quartier Nord de Sherbrooke.

La cycliste, âgée de 34 ans, a été transportée au Centre hospitalier Saint-Vincent-de-Paul où elle a été examinée et traitée pour des blessures mineures.

□ Cinq arrestations en l'espace d'une heure et demie seulement

Sherbrooke — Les patrouilleurs de nuit ont procédé à l'arrestation de

cinq personnes, entre 23 h lundi et 0 h 30 mardi.

Deux voleurs ont été surpris en flagrant délit d'introduction avec effraction dans l'école Saint-Michel, rue King Ouest.

Un peu plus tard, dans un club vidéo de la rue King Ouest, deux jeunes, âgés de 16 et 19 ans, ont été appréhendés; eux aussi ont épinglés en plein travail.

METEO

Montréal (PC)

Voici les prévisions météorologiques pour la province de Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain.

Situation générale: une dépression en provenance des Grands Lacs traverse le Québec aujourd'hui et demain. Du temps doux et pluvieux persistera dans le sud, alors que dans l'est de la province on prévoit des précipitations verglaçantes en avant du système dépressionnaire.

Demain (jeudi), le système dépressionnaire s'éloignera de nos régions, ce qui apportera des températures plus froides avec de faibles précipitations.

Estrie-Beauce, Trois-Rivières et Drummondville: nuageux avec quelques averses, surtout en après-midi. Max.: 9 à 11. Min.: près de 0. Vents modérés par moments. Probabilité de précipitations: 70 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies.

Québec: nuageux avec quelques averses. Max.: près de 9. Min.: près de 2. Vents modérés par moments. Probabilité de précipitations: 70 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides, Ottawa-Hull-Cornwall, Montréal: nuageux avec quelques averses, surtout en après-midi. Max.: 9 à 11. Min.: 0 à 3. Vents d'ouest de 30 à 50 km/h. Probabilité de précipitations: 70 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies.

Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec averses. Max.: près de 6. Min.: près de -5. Vents modérés. Probabilité de précipitations: 100 p.c. Demain: dégelage graduel. Vents.

Lac St-Jean, La Tuque, Réserve des Laurentides: nuageux avec averses. Max.: 6 à 9. Min.: 0 à -3. Vents modérés par moments. Probabilité de précipitations: 80 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies. Vents.

Saguenay: nuageux avec quelques averses. Max.: près de 6. Min.: près de 1. Vents modérés par moments. Probabilité de précipitations: 80 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies. Vents.

Charlevoix et Rivière-du-Loup, Rimouski-Matapédia: nuageux avec quelques averses. Max.: 6 à 8. Min.: 4 à 6. Vents modérés par moments. Probabilité de précipitations: 80 p.c. Demain: pluie nuageux. Vents.

Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon: nuageux avec quelques averses. Max.: 6 à 8. Min.: 4 à 6. Vents modérés par moments. Probabilité de précipitations: 80 p.c. Demain: pluie nuageux. Vents.

Baie-Comeau: nuageux avec averses. Max.: près de 5. Min.: près de 1. Vents modérés. Probabilité de précipitations: 100 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses ou de chutes de neige. Vents.

Vers le sud		
Acapulco	25 32	Barbade — 30
Bermudes	20 24	Brownsville 24 29
Daytona Beach	16 26	Guadalajara 11 26
Guadalupe	24 31	Honolulu 21 28
Kingston	25 31	La Havane — 28
Las Vegas	5 14	Los Angeles 9 17
Mazatlan	24 31	Merida 21 34
Mexico	10 25	Miami Beach 24 27
Myrtle Beach	12 22	Nassau 24 28
Orlando	19 28	Palm Springs 7 19
Reno	-7 2	San Juan 26 29
Tampa	19 29	Trinidad 27 30
West Palm Beach	24 28	

INDEX

Arts:	C-10
Bandes dessinées:	D-8
Carrières et professions:	C-8
Dans les Cantons:	D-6
Décès:	C-7
Économie:	C-1
Éditorial:	B-2
Horoscope:	D-8
Petites annonces:	C-3
Santé:	B-3
Secrets mal gardés:	D-7
Sports:	D-1
Vivre:	B-4

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

ADMINISTRATION
Jean-Guy Dubuc
Président et éditeur

Jean-Guy Farah
Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION
Jean Vigneault
Rédacteur en chef
Roch Bilodeau
Chef éditorial-adjoint
Pierre-Yvon Bégin
Chef des nouvelles

Maurice Cloutier
Adjoint-chef nouvelles
Stéphane Lavallée
Chef de pupitre
Denis Messier
Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ
J. Bertin St-Amand
Directeur marketing

Gilles Boisjoly
Directeur des ventes

PRODUCTION
Jean-Pierre Robitaille
Directeur de la production

J. Jacques Delorme
Chef des opérations

Gérard Pépín
Adjoint
Gaston Grenier
Adjoint
Benoit Côté
Chef pressier

COMPTABILITÉ
André Corriveau
Comptable

Julienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE
Pierre Dubois
Directeur au tirage

André Cusseau
Adjoint au directeur

GÉRANTS DE DISTRICT
Pierre-Alain Dion
Jacques Faucher
Michèle Fournier
Michel Lavoie
Serge Ladeau
Jacquelin Godbout

Claude Ouellet
Gaston Pinard
Jean-Charles Poulin
Pierre Fournier
Jacquelin Godbout

EXPÉDITION
Michel Doyon
Gérant

BÂTISSE
André Jacques
Responsable

Courrier de deuxième classe.
Enregistrement No 1539.
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camelot et routes motorisées: 1 an \$155,00, 6 mois \$81,00, 3 mois \$42,00, 1 mois \$22,00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$210,00, 6 mois \$130,00, 3 mois \$85,00, 1 mois \$35,00. États-Unis et autres pays, 1 an \$370,00, 6 mois \$210,00, 3 mois \$135,00, 1 mois \$55,00.

«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse Presse canadienne, Presse Presse, Réseau, Aspec, France Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

LA QUOTIDIENNE

2 3 6 — 5 6 6 2

Plus que le double de congrès prévus se sont tenus au Centre en un an

□ L'hôtel Delta atteint pour sa part un taux d'occupation de 50 pour cent

Pierre HÉBERT Sherbrooke

À sa première année d'existence, le Centre des congrès de Sherbrooke a accueilli 26 congrès alors que l'hôtel Delta qui lui est jumelé enregistre jusqu'à présent un taux d'occupation des chambres de 50 pour cent.



Guy Luzy

Le directeur général du complexe hôtelier, M. Guy Luzy, demeure toutefois discret pour commenter cette première année d'opération. «Disons que pour l'ensemble des installations, nous ne sommes pas dans le rouge. Nous sommes plutôt dans le vert.» M. Luzy présentera le bilan financier des activités aux propriétaires du complexe d'ici les prochains jours.

«Nous avons atteint nos objectifs. Ouvrir sans difficulté, s'intégrer à la vie locale et participer aux

activités sociales», lance M. Luzy, qui juge que le cœur de l'hôtel, soit le Centre des congrès, s'est mis à battre rapidement, entraînant les clients pour les quelque 178 chambres.

«Nous avions prévu 11 congrès et nous en sommes à 26 pour la première année. Au départ, ce n'était pas évident de vendre le concept alors qu'il était encore sur les maquettes.» C'est maintenant plus facile d'attirer les congrès après 12 mois d'opération, explique le directeur général du Delta.

M. Luzy prévoit des années fort intéressantes à ce chapitre. «J'ai hâte de voir en 1992 et 1993. Généralement, les congrès se préparent deux à trois ans à l'avance. Nous avons déjà 12 congrès prévus pour l'an prochain, six pour 1992 et cinq pour 1993.»

Le directeur général juge que ces manifestations entraînent des retombées économiques pour les autres hôtels de Sherbrooke. «Nous avons eu des congrès importants et à quelques reprises, nous avons réservé des chambres dans différents hôtels», explique-t-il.

D'autre part, si le marché des congrès semble prometteur pour la prochaine année, ceux du tourisme individuel et des hommes d'affaires semblent moins certains. «Le domaine du tourisme est difficilement prévisible. La conjoncture économique jouera un rôle important et les hommes d'affaires réduiront peut-être leurs sorties.»

Portes ouvertes

Par ailleurs, l'hôtel Delta soulignera dimanche prochain son premier anniversaire en tenant une journée portes ouvertes en plus de présenter un Salon de la fiancée et



Le Centre des congrès de Sherbrooke a accueilli 26 congrès à sa première année d'existence.

de la mariée 1991.

Outre les visites guidées de l'hôtel, la population aura l'occasion d'admirer les produits offerts par

une trentaine d'exposants et d'assister à trois défilés de mode au cours de la journée qui s'amorcera à 11h pour se terminer à 22h.

«Il ne faut pas juste réfléchir, mais aussi passer aux actes»

— Serge Cardin, prés. du comité adm.

Denis DUFRESNE Sherbrooke

À peine sur pied, le nouveau comité administratif de la Ville de Sherbrooke devra s'attaquer à une série de dossiers prioritaires, dont celui de l'emploi, qui a certes été l'un des principaux enjeux lors de la campagne électorale.

«On devra tenir une séance de réflexion assez importante pour continuer certaines choses prioritaires par l'ancien conseil et étudier les idées nouvelles», croit le président du comité administratif, le conseiller Serge Cardin.

Se disant satisfait de la composition du comité administratif, annoncée en début de semaine par le maire Paul Gervais, M. Cardin croit qu'il faut maintenant passer à l'action dans de nombreux secteurs.

Bien que les nouvelles sociétés de développement constituent un outil important pour le maintien et la création d'emploi, M. Cardin pense que l'emploi doit demeurer une priorité.

«Il ne faut pas seulement réfléchir, mais passer aux actes», affirme-t-il.

Parmi les autres dossiers auxquels le comité administratif entend accorder priorité, son président mentionne notamment la consultation pour le plan d'urbanisme (prévu pour juin 1991), l'environnement, la démographie, les sociétés de développement, ainsi que la planification du développement d'Hydro-Sherbrooke sur une période de 5 et 20 ans.

Et les compteurs d'eau?

Avec l'entrée en opération ce printemps de la station régionale d'épuration des eaux, M. Cardin juge que le dossier des compteurs d'eau devra être revu.

Le dernier conseil municipal n'a pas voulu s'engager en faveur de l'installation de compteurs d'eau dans les résidences, mais, dit M. Cardin, «il va falloir que des choix soient faits».

Pour ce qui est de la présence du maire Paul Gervais au sein du comité administratif, M. Cardin signale que «de fait, le maire est sur tous les comités de la Ville. Notre ancien maire (Jean Paul Pelletier) était présent à l'occasion au comité administratif».

«Dans le contexte où il est nouvellement arrivé (M. Gervais), sa participation ne sera que bénéfique», juge-t-il.



Serge Cardin

Un comité exécutif dès 1991?

Sherbrooke (DD)

La Ville de Sherbrooke pourrait fort bien se doter d'un comité exécutif au cours de l'année 1991.

Un comité ad hoc serait d'ailleurs bientôt mis sur pied pour étudier la pertinence de former un tel comité, selon des informations obtenues de bonne source par La Tribune.

Un comité exécutif aurait davantage de pouvoir décisionnel que l'actuel comité administratif, qui exerce un rôle de recommandation auprès du conseil.

Le rôle et l'étendue des pouvoirs de ce futur comité exécutif devront toutefois être déterminés par les élus.

Lors de l'assemblée du conseil municipal, en début de semaine, le maire Paul Gervais a dévoilé la composition du nouveau comité administratif et annoncé du même coup que des changements pourraient fort bien être annoncés en avril pour ce qui est de sa composition.

«Il a un rôle important dans la gestion des affaires de la Ville, mais ça devrait être plus que ça», note le conseiller, qui croit également que le conseil municipal doit redéfinir ses priorités par rapport à la gestion des affaires municipales.

Jubenville ne voulait plus en faire partie

Sherbrooke (DD)

Le conseiller municipal Jacques Jubenville n'est aucunement déçu de ne pas avoir été nommé au sein du nouveau comité administratif puisque, dit-il, il a lui-même demandé au maire Paul Gervais d'en être exclu.

«Cela confirme tout simplement que M. Gervais est respectueux du choix de ses conseillers. Il m'a demandé d'en faire partie et je lui ai indiqué que je préférerais ne pas en faire partie», soutient M. Jubenville, qui en était à sa quatrième année de mandat au sein du comité administratif de la Ville.

Le conseiller explique son choix d'abord par sa volonté de changer de responsabilités au sein du conseil et de consacrer davantage de temps à certains dossiers de la Ville.

«De plus, je ne me sentais pas pleinement satisfait dans le rôle du comité administratif», fait remarquer M. Jubenville.

A son avis, le rôle de ce comité doit être révisé.

«Il a un rôle important dans la gestion des affaires de la Ville, mais ça devrait être plus que ça», note le conseiller, qui croit également que le conseil municipal doit redéfinir ses priorités par rapport à la gestion des affaires municipales.



Photo La Tribune par Claude Poulain

Le terrain situé à l'angle des rues Belvédère Sud et King Ouest, à Sherbrooke, demeurera vacant plusieurs mois encore, puisque son propriétaire, la Société immobilière Marathon, étudiera au début de 1991 seulement la vocation qu'elle entend lui donner et la possibilité de le vendre.

Marathon n'écarte pas la possibilité de vendre son terrain de la rue King Ouest

Sherbrooke (DD)

La Société immobilière Marathon pourrait vendre le terrain qu'elle possède à l'angle des rues Belvédère Sud et King Ouest, à Sherbrooke, mais effectuera au préalable une étude conjointe avec le Canadien Pacifique pour en déterminer la valeur et la vocation.

Le responsable des terrains pour Marathon à Toronto, John Walsh, nouvellement arrivé en poste, dit ne pas bien connaître le cas précis de cet emplacement à Sherbrooke, mais croit qu'il pourrait être vendu.

«Nous allons entreprendre des études de planification au début de l'an prochain et, ultimement, l'emplacement pourrait être vendu», mentionne M. Walsh.

Il ne peut cependant s'avancer pour le moment sur la vocation que Marathon pourrait envisager pour ce terrain de 6000 mètres carrés, ni sur la valeur marchande de celui-ci s'il était mis en vente.

L'emplacement, qu'occupait jusqu'à la fin de l'été l'ancien édifice Coop, devra toutefois être remembré avec des parcelles de terrains adjacents qui appartiennent au CP.

«Marathon est propriétaire du terrain de la Coop, mais immédiatement derrière on trouve les parcelles du CP», explique à ce propos le responsable de l'immobilier chez CP, Jacques Côté.

«Il faut reconsolider le bloc de terrains pour faire quelque chose», croit-il.

CP pourrait par ailleurs relocaliser certaines voies ferrées de sa cour de triage afin de libérer une partie des terrains attenants à l'emplacement de Marathon, mais la gare ferroviaire demeurera en place, assure M. Côté.

«Il n'est pas question de la relocaliser, mais il y a une rampe de chargement qui peut l'être», dit-il.

Avec la Ville

M. Côté ajoute qu'une étude conjointe Marathon-CP sur l'avenir de ce terrain sera effectuée au début de 1991 en collaboration avec la Ville de Sherbrooke et que le plan de développement du centre-ville dévoilé au printemps sera pris en considération.

«La Corporation du centre-ville nous a fait part de son étude, on va voir si on peut s'en accommoder ou demander des changements», précise M. Côté.

Le plan de développement du grand centre-ville de Sherbrooke prévoit éventuellement la construction d'un complexe résidentiel et commercial à cet endroit, assorti d'un réaménagement des berges du lac des Nations pour des fins récréatives.

Le terrain de Marathon constitue certes un emplacement de choix sur le Plateau Marquette puisqu'il est situé à l'angle de deux artères principales et offre une perspective unique sur le lac des Nations.

Selon le directeur général de la Ville, Roch Létourneau, même si l'endroit offre un potentiel extraordinaire, il n'est pas question pour le moment d'acheter ce terrain.

M. Létourneau signale que Sherbrooke entend laisser son développement à des promoteurs privés.

«On est pas prêt à augmenter les taxes pour s'en porter acquéreur», dit-il.

«Ces terrains valent une fortune, quelques millions \$», croit M. Létourneau.

L'endroit est actuellement classé dans une «zone d'aménagement différencié», ce qui assure à la Ville un contrôle sur tout projet de mise en valeur ou de construction.

Ce type de zonage oblige tout propriétaire à soumettre un plan d'en-

semble avant de pouvoir obtenir un permis de construction.

«Le cœur m'a fait 56 tours...»

□ Lynn Lapointe obtient le Prix culinaire Ovide-Boucher de la SSJB-Sherbrooke

Andrée ALLARD Sherbrooke

«J'ai été un peu surprise d'obtenir ce prix. Je m'attendais à la compétition. Le cœur m'a débattu, il a fait 56 tours. En tout cas, c'est un honneur. Ça montre que dans la vie, on est capable d'atteindre nos buts. Quand on veut, on peut.»

Étudiante à l'École hôtelière Le Triolet de Sherbrooke, Lynn Lapointe a mérité le Prix culinaire Ovide-Boucher 1990 de la Société St-Jean Baptiste (S.S.J.B.) de Sherbrooke, créé pour encourager les jeunes à se destiner en art culinaire.

Le directeur général de l'organisme, Marcel Bureau, a indiqué que le choix entre trois candidats n'a pas été facile et que Lynn a remporté la palme à cause de «sa détermination, son goût du travail et de réussite, son désir d'apprendre auprès de grands cuisiniers et de créer son propre restaurant. Une détermination pareille à 18 ans, c'est fort. Lynn est quelqu'un qui a envie que ça bouge», a commenté M. Bureau. Les deux autres candidats dans la course étaient Francis Poirier et François Tardif.

«Jamais je ne cesserai d'appren-

dre», a dit la jeune fille de Ste-Praxède, dans le comté de Wolfe.

«Après mon diplôme d'études professionnelles, je vais me perfection-

ner en entreprenant le programme d'attestation spécialisée professionnelle. J'aimerais acquérir de l'expérience parallèlement à mes études. Après, je serai prête à travailler dans de grands hôtels et à me perfectionner auprès de grands chefs, Pol Martin par exemple. Ce qui m'intéresse le plus? La cuisine évolutive, car elle permet de travailler de façon créative.»

Le Prix Ovide-Boucher a été créé en 1981, en l'honneur de ce chef cuisinier de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke, membre dévoué de la S.S.J.B., décédé la même année. L'organisme compte, par cet encouragement donné aux jeunes, promouvoir la vocation touristique de l'Estrie par l'implantation de services de qualité. D'où son intérêt pour l'art culinaire.

Les récipiendaires des années précédentes étaient, à une exception près, tous étudiants de l'École Le Triolet: Laurent Godbout de Lac-Mégantic, Alain Rochette de Fleurimont, Claude Labrecque de Courcelles, Maryse Nadeau de Lac-Mégantic, Stéphane Côté et Manon Fontaine d'Ascot Corner. Le premier récipiendaire de ce prix en 1982, Jean-René Robin, était quant à lui professeur d'art culinaire au Collège de Sherbrooke.



L'épouse du regretté Ovide Boucher remet le Prix culinaire 1990 à Lynn Lapointe, de l'école Le Triolet.

Photo La Tribune par Claude Poulain

Les chargés de cours de l'Université réclament des suites au rapport

Sherbrooke

Il y a un an, le Conseil des universités rendait publique l'enquête sur «Les chargés de cours dans les uni-

versités québécoises». Depuis, il ne s'est rien passé, déplorent les principaux concernés.

«Un an plus tard, c'est le temps de sonner les cloches des universités et

du ministère de l'Enseignement supérieur», juge la présidente du Syndicat des chargés de cours de l'Université de Sherbrooke, Mme Denise Beaudry.

Hier, comme ses collègues de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (CSN) et de la Fédération des chargés de cours des universités (CEQ), elle a dénoncé l'inertie du ministère dans ce dossier.

Maintenant que le ministère a en main l'avis du Conseil des universités ainsi que le rapport du comité universitaire d'étude de la tâche des professeurs réguliers, «on attend toujours les recommandations et actions du ministère... Bien sûr, on vient de procéder à un changement de ministre mais cela ne peut expliquer l'inertie», lance Mme Beaudry.

Un an plus tard, les chargés de cours rappellent leur dénonciation des conclusions «biaisées» de l'enquête du Conseil des universités qui rejette les carences et des défauts de l'enseignement universitaire sur le dos des chargés de cours à qui on reproche, notamment, une formation inexistante en pédagogie.

Les chargés de cours soulignent qu'ils sont plus nombreux que les professeurs réguliers. A Sherbrooke, ils assument 52 pour cent de l'enseignement.

Le surplus accumulé est de 2,1 millions \$ au Cégep

Sherbrooke

Les états financiers du Collège de Sherbrooke, en date du 30 juin 1990, indiquent que le Collège se retrouve maintenant avec un surplus accumulé de 2,1 millions \$, alors qu'il était de 2 millions \$ l'an dernier.

C'est ce qu'a souligné hier le directeur des Services financiers du Collège de Sherbrooke, M. André Larue, en affirmant que la dernière année financière de l'établissement a été une des meilleures de son histoire.

Les états financiers affichent un léger déficit de 10 000 \$, les dépenses s'étant élevées à 31 784 254 \$ par rapport à des revenus de 31 773 284 \$. Ce déficit est toutefois dû à une nouvelle méthode de comptabilisation des immobilisations autorisée

par le ministère de l'Enseignement supérieur dont s'est prévalu le Collège. Cette modification a eu pour effet de réduire de 920 236 \$ les résultats de l'exercice financier, puisque le Collège a ainsi fait des dépenses d'immobilisations à même ses revenus pour des aménagements et des rénovations.

En dépit de la méthode de comptabilisation qui a provoqué un déficit apparent de 10 000 \$, le Collège a enregistré un surplus de 910 000 \$, grâce entre autres à des revenus d'intérêts de 415 000 \$ générés par son surplus accumulé et grâce à un surplus de 416 000 \$ des activités auxiliaires et communautaires comme celles de l'Education des adultes, du service alimentaire, du service du logement, du Centre sportif et ainsi de suite.

Solde

20% à 50%

de rabais sur toute la marchandise



by **American**

les **Tourelles**
823-7399
3025 King Ouest SHER.

CARON CHAUSSURES

Au rythme de vos pas



collège
BOTTES DE CUIR
Rég. 95\$
SPECIAL
7495\$

(Disponibles en noir ou blanc)



BOTTES IMPERMÉABLES
Rég. 75\$
SPECIAL **6495\$**

(Couleur noire, collet brun)



BOTTES DE CUIR
Rég. 115\$
SPECIAL
8995\$

(Disponibles en noir ou brun)



BOTTILLONS LACÉS
Rég. 89.95\$
SPECIAL
6995\$

(Couleur noire)

A PARTIR DU 1er DECEMBRE JUSQU'AU 24 DECEMBRE 1990
OUVERT 7 JOURS Semaine: 9h à 21h;
Samedi: 9h à 17h; Dimanche: 12h à 17h.

Centre d'ajustement
CARON CHAUSSURES
Coin King-Wellington
109 King ouest, Sherbrooke, 567-6565

Prix en vigueur jusqu'au dimanche 2 décembre 1990



2,99

DÉTERGENT ARCTIC POWER 5L
3,79 Sans le bon



POULET FRAIS
Catégorie Canada "A"
Moins de 2 kg
2,14 \$/kg
97¢ /lb



12 ROUL.

3,99

PAPIER HYGIÉNIQUE DECOR 12 roul.

SUPER VENTE IGA

*marque de certification d'IGA Canada Itée



Notre cahier publicitaire vous propose de nombreuses autres superabaines. (Si vous ne recevez pas ce cahier publicitaire, demandez-en un à votre marchand IGA).

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Le texte prévaut sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.



10/99¢

KIWIS
Produit de la Californie
Grosseau 46-49



79¢

JUS D'ORANGE
Surjeté
KENT
341 mL



4/1,99

YOGOURTS
YOPLAIT
175 g



2,99

COCA-COLA OU SPRITE
Canettes consignées
12 x 280 mL



1,99

CRÈME GLACÉE
CASCADE
2 L

Il y a un supermarché IGA près de chez vous!

<p>THETFORD MINES Cooprix IGA 520, boul. Smith, S.</p> <p>SHERBROOKE Supermarché IGA 1541, rue Dunsant</p> <p>COOKSHIRE Supermarché IGA Cookshire Inc. 115, rue Principale</p> <p>BROMPTONVILLE Marché Castonguay Bromptonville Inc. 22, rue St-Joseph</p> <p>ST-NICÉPHORE Supermarché Clément Inc. 4585, boul. St-Joseph Place Charpentier</p> <p>FLEURIMONT Aubaines Plus Fleurimont 2240, rue King Est</p> <p>PLESSISVILLE Coop I.G.A. 1971, rue Blouin</p> <p>COATICOOK Aubaines Coaticook 285, rue Child</p>	<p>ST-ÉLIE D'ORFOND Supermarché Clément 1085, Route 220</p> <p>ROCK ISLAND Marché Bouchard Inc. 18, rue Principale</p> <p>DISRAËLI Supermarché S. Gagnon Inc. 125, rue Champoux</p> <p>EAST ANGUSS Super Marché Angus Inc. 150, rue East Angus</p> <p>SHERBROOKE Supermarché IGA 2530, rue Galt ouest</p> <p>KNOWLTON Supermarché Beaudry Inc. 472, rue Principale</p> <p>VALCOURT Le Beau Supermarché (1990) Inc. 1038, rue St-Joseph</p> <p>MAGOG MARCHÉ COUTURE ET ROY INC. 231, rue Sherbrooke - MAINTENANT OUVERT</p>
---	--

La population satisfaite à 90 % du service ambulancier

Pierre SEVIGNY Sherbrooke

La population québécoise, vivant en dehors des grands centres urbains de Montréal et Québec, est satisfaite du service ambulancier actuel dans une proportion dépassant les 90 pour cent.

C'est ce que révèle un sondage effectué auprès de 1533 personnes par la firme Léger & Léger et commandé par la Corporation des services d'ambulance du Québec afin de vérifier la véracité des critiques entendues depuis un an et demi au sujet du service offert par les entreprises privées. Ces résultats viennent donc infirmer les attaques répétées quant à la médiocrité et au mauvais fonctionnement du système ambulancier privé au Québec.

Cette satisfaction se vérifie au niveau des trois attentes principales de la population lors du recours à un service ambulancier, soit la rapidité de réponse à une demande de service, la qualification du personnel et la qualité des premiers soins. Pour le président de la Corporation des ser-

vices d'ambulance du Québec, Antoine Fabi de Sherbrooke, «ces résultats prennent toute leur dimension lorsque nous constatons que nous répondons à près de 223 000 appels, en moyenne, par année. Nous reconnaissons qu'il nous reste encore des efforts à faire et que neuf personnes sur dix ce n'est pas encore la perfection».

Ressources au minimum

M. Fabi soutient que ce sondage, bien que réconfortant, incite les membres de la Corporation à redoubler d'ardeur pour améliorer davantage le service actuellement offert. Il prend pour exemple la région de l'Estrie où, selon lui, les ressources sont au minimum, particulièrement dans le Sherbrooke métropolitain.

La population de l'Estrie peut compter sur une flotte de 22 véhicules soit six à Sherbrooke; deux chacun à Asbestos, Lac-Mégantic, Magog et Richmond; un à Coaticook, East-Angus, Eastman, La Patrie, Stanstead, Valcourt, Weedon et Windsor. Pour couvrir ce territoire, seize équi-

pes sont en faction quotidiennement dont six pour le Sherbrooke métropolitain, soit trois le jour, deux le soir et une la nuit. En outre, une équipe de relève est toujours disponible pour répondre aux urgences ainsi qu'une équipe de remplacement pour combler un vide lors d'un transport à l'extérieur de la zone.

Pour M. Fabi, il s'agit de ressources minimales qui sont néanmoins capables de suffire à la demande normale, mais sans plus. Il précise que c'est le ministère de la Santé et des Services sociaux qui décide des ressources à accorder dans une région. Uniquement dans le Sherbrooke métropolitain, le service ambulancier répond à 8380 appels par année dont 5350 urgences. Cet été, son temps de réponse à une demande de service se situait en moyenne à 5,75 minutes.

Le président de la Corporation souhaite une amélioration du service ambulancier dans tout le Québec et, à la lumière des résultats du sondage, affirme que les nouvelles données vont permettre un dialogue plus éclairé entre les divers intervenants dans ce dossier.

Les employés de Tissage Sherbrooke disent non à la journée de 12 heures

Sherbrooke (GF)

Les employés de l'usine Tissage Sherbrooke de la compagnie C.S. Brooks viennent d'opposer un refus ferme à la demande patronale d'instaurer la journée de travail de douze heures pour certaines occupations.

C'est dans une proportion de 74 pour cent que les employés ont pris cette décision, rapporte le conseiller technique dans ce dossier, le directeur professionnel à la Fédération canadienne des travailleurs du textile, M. Yvon Jacques. Il faisait part des résultats des deux assemblées générales tenues dans la journée de lundi sur le sujet.

Les syndiqués de l'usine, expliquent-ils, viennent de dire non à la compagnie. Ils l'invitent à attendre la fin du présent contrat de travail avant de formuler des demandes.

Chez C.S. Brooks, la présente convention collective a été signée l'année dernière. D'une portée de trois ans, elle comporte une ouverture sur les salaires en février 1992.

Dans une récente lettre à l'exécutif du syndicat, la compagnie aurait demandé la permission d'instaurer dès maintenant des équipes dont l'horaire de travail aurait comporté douze heures.

Comme l'explique M. Jacques, la présente convention permet l'instauration de telles équipes durant la fin de semaine seulement. La production à l'usine se fait durant 168 heures par semaine. Avec cette présente deman-

de, C.S. Brooks veut conserver la production durant 168 heures mais aimerait couper ses coûts d'opération, en réduisant le nombre des équipes ou le travail à temps supplémentaire.

Cette demande, indique M. Jacques, a été reprise régulièrement par Dominion Textile au cours des vingt dernières années. Les employés s'y seraient toujours opposés.

Hier, il a été impossible d'obtenir la version de la partie patronale.

La réunion de Magog fort positive, selon le CRSSS

Magog (PS)

L'autonomie des personnes âgées, la santé mentale, l'environnement et la violence familiale sont les quatre principaux thèmes qui ont retenu l'attention des participants lors de la réunion qui s'est tenue à Magog, dans le cadre de la tournée régionale de consultation du Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) de l'Estrie.

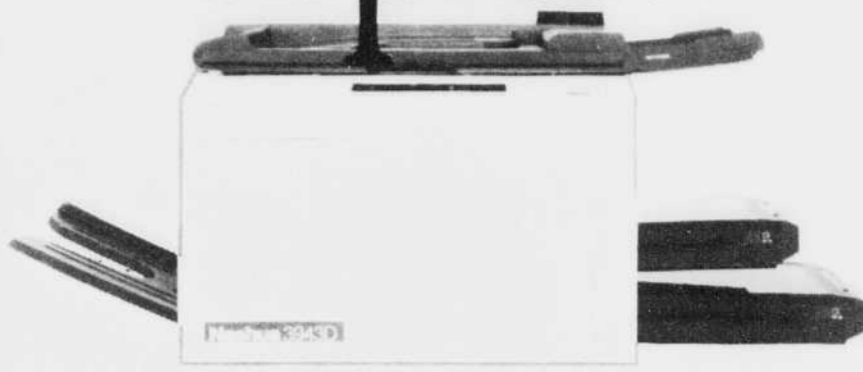
La rencontre a été qualifiée de fort positive par l'adjoint au directeur général du CRSSS, Michel Dubreuil, alors que 65 personnes du territoire de la MRC de Memphrémagog y ont participé, représentant tous les secteurs d'activités de même que les deux principales communautés, soit anglophone et francophone.

La principale priorité retenue ne constitue pas une surprise, notamment en raison du travail effectué au printemps dernier par un groupe de ce territoire et aussi par le fait que l'autonomie des personnes âgées est une préoccupation qui se vérifie dans tous les coins de l'Estrie. Selon M. Dubreuil, la rencontre à Magog a permis de réaffirmer la motivation des gens au regard de cette problématique et de cibler certaines améliorations souhaitées au niveau du maintien à domicile et du support à y privilégier.

Par ailleurs, les gens du territoire de la MRC de Memphrémagog ont manifesté l'intention de s'impliquer activement dans la recherche de solutions relatives à la santé mentale. Des représentants de différents groupes veulent entreprendre des démarches à brève échéance de façon à combler les lacunes existantes dans ce domaine.

Le recyclage des déchets domestiques figure aussi au centre des préoccupations de la population de la région de Magog. Des programmes sont déjà en application dans certaines écoles. Les participants à la réunion ont soutenu que la protection de l'environnement passe par les citoyens, au niveau municipal et scolaire. M. Dubreuil a précisé que certains ont clairement laissé savoir qu'ils entendaient intervenir à ce sujet auprès de leurs édiles.

Personne ne peut nous copier.



Dans le monde des photocopieurs, personne ne peut copier Nashua. Car chez Nashua, notre philosophie, axée sur la qualité du service, est endossée par plus de 23 000 collaborateurs répartis autour du monde. Nashua a atteint cette envergure et cette capacité de faire en offrant au marché mondial une gamme complète de 11 photocopieurs. Cela signifie qu'il existe un Nashua capable de répondre parfaitement aux besoins particuliers de votre entreprise.

Votre détaillant Nashua vous guidera dans le choix du meilleur appareil au meilleur prix et vous offrira un mode de financement avantageux. Par un service après-vente efficace et consciencieux, il saura combler vos moindres exigences en matière d'entretien et de service.

Nashua

Tout compte fait, personne ne peut copier un leader mondial.

Chez Technocopie

contactez Daniel Lapointe ou Michel Aubut
565-1116

TOUT LE MONDE EN PARLE DES NOMBREUX SPÉCIAUX à vos centres d'aubaines

CROTEAU

VÊTEMENTS POUR TOUTE LA FAMILLE
Notre rapport qualité/prix est le meilleur.
PLAN MISE DE CÔTÉ

commençant MERCREDI le 28 NOVEMBRE 1990 à 9h30.



TUQUES EN LAINE

unisexes

98¢

POLOJAMAS

gr. 4 - 6X

398\$

CHEMISES

en denim chambré

298\$

JEANS

modèles variés

598\$

PANTALONS DE JOGGING

ouaté polyester et coton couleur rose, gr. 7 - 14

298\$

JACKETS «POLAR»

gr. 7 - 14

CHANDAILS EN ACRYLIQUE

pour dames et hommes

à partir de

998\$

798\$

SPÉCIAUX en vigueur dans les magasins CROTEAU suivants:

SHERBROOKE
316, des Érables
(face au Carrefour de l'Estrie)
563-2079

SHERBROOKE
Centre-ville
42 Wellington Nord
566-2696

MAGOG
Galeries Orford
1700, rue Sherbrooke
843-0100

1,3 million \$ au récréo-touristique dans la MRC du Granit

Pierre SÉVIGNY

Lac-Mégantic

Le conseil des maires de la municipalité régionale de comté (MRC) du Granit souhaite que plus de 1,3 million \$ des 2 millions \$ prévus dans l'entente Canada-Québec relativement aux zones défavorisées soient utilisés pour la concrétisation de projets récréo-touristiques et que la différence serve pour des projets à caractère industriel.

C'est du moins l'orientation de développement que les maires de la région de Lac-Mégantic entendent pri-

vilégier dans le cadre du programme d'aide aux MRC défavorisées des régions centrales. Or, la MRC du Granit a été reconnue par les gouvernements fédéral et provincial comme région désignée. A cet effet, une aide financière de 2 millions \$, pour les trois prochaines années, sera accordée aux projets de développement, en plus des programmes déjà existants.

En vertu de l'entente fédérale-provinciale, les maires ont l'opportunité d'établir les secteurs à privilégier pour l'investissement de cette aide financière additionnelle. Ils ont donc décidé de favoriser l'amélioration de l'industrie touristique, compte tenu

du fait que, depuis quelques années, plusieurs programmes ont favorisé le développement industriel et que le secteur touristique a été délaissé.

Fonds de développement

D'autre part, le conseil des maires de la MRC du Granit demande au ministre des Affaires municipales d'amender l'article 8 du Code municipal et la Loi sur les cités et villes de façon à permettre à une corporation municipale ou à une MRC de pouvoir se doter d'un fonds de développement qui pourrait favoriser le démarrage ou l'expansion d'industries.

Actuellement, les législations du

Québec ne reconnaissent pas un tel pouvoir aux municipalités. Un colloque sur le développement régional, tenu en avril dernier, a reconnu la nécessité de mettre sur pied un fonds d'investissement qui aurait pour but d'aider au développement industriel de la région de Lac-Mégantic. Sur-tout que le gouvernement du Québec

coupe de plus en plus dans ses programmes d'aide au démarrage ou à l'expansion d'entreprises et que ces coupures ont des effets très négatifs sur le développement industriel des municipalités rurales du Québec.

Les maires de la région justifient leur requête par la déficience et l'état lamentable du réseau routier dans

plusieurs secteurs. Pour compenser cette carence, les maires soutiennent qu'il faut des outils permettant d'attirer des investisseurs pour espérer survivre. C'est pourquoi ils voudraient obtenir les moyens d'aider des promoteurs industriels dans le démarrage ou l'expansion d'entreprises.

La CSST tient une journée d'information d'un nouveau genre pour les bénéficiaires

Gilles FISETTE

Sherbrooke

«Une telle journée profite à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et aux bénéficiaires.»

Chacun a semblé en effet tirer profit de la journée d'information organisée, hier, par la CSST autour du thème «Pour mieux se prendre en main».

Au cours de cette journée, explique un responsable à l'information au bureau régional de la CSST, M. Jean-Claude Boudreault, les différentes activités devaient permettre de redorer le blason de l'organisme mais, surtout, d'aider les bénéficiaires et leur conjoint à mieux traverser leur épreuve.

Il s'agit, dit-il, de la troisième rencontre du genre à se tenir en Estrie.

L'activité, enchaîne-t-il, s'adresse aux bénéficiaires dont l'accident de travail les met sur le carreau pour une période de trois à huit mois. Pour ces gens, cette situation suppose non seulement des problèmes d'ordre physique mais aussi des problèmes d'ordres psychologique, social et familial.

«Les conférences et les ateliers visent à faire prendre conscience de la situation et à donner des outils pour une reprise en main... Souvent, un accidenté se sent diminué, délaissé à la suite de l'accident qui l'éloigne de son travail. Il en vient à avoir peur de perdre ce travail et sa famille. On



C'est notamment par le théâtre et le talent des comédiens de la troupe du Théâtre à la Carte que la CSST a voulu aider des bénéficiaires à se prendre en main.

vient donc répondre à un besoin important d'information et de conseils.»

Pour favoriser la portée de son message, la CSST a fait appel à trois comédiens du Théâtre à la Carte. Avec la pièce «Les hauts et les bas d'Arthur Lacaire», ils ont illustré les états d'âme d'un accidenté du travail.

Durant le reste de la journée, la

centaine de participants ont pris part à des ateliers. Ils ont également assisté à des causeries portant sur la récupération physique et les soins médicaux, sur l'impact d'un accident du travail et la préparation au retour au travail et, finalement, sur le droit au retour au travail et à la réadaptation.

«23 livres en moins avec Nutri/Système, je me suis enfin donnée le droit de sortir et de m'amuser!»

Lorraine Fontaine
Notre programme complet Nutri/Système aidera cette année plus d'UN MILLION de clients!

- Perte de poids sécuritaire et efficace,
- Repas sains, nutritifs et équilibrés
- Surveillance nutritionnelle
- Aucune nécessité de compter les calories
- Pas d'injection, pas d'attrape.
- Plus de 19 ans d'expérience en amaigrissement.

Notre cliente, LORRAINE FONTAINE de WEEDON a perdu 23 lb.

PLUS DE 1800 CLINIQUES DE PAR LE MONDE

nutri/système
cliniques minceur MC

3 SEMAINES pour seulement **33\$***

APPELEZ AUJOURD'HUI POUR UNE CONSULTATION GRATUITE SANS OBLIGATION

DRUMMONDVILLE
474-4151

VICTORIAVILLE
752-2442

SHERBROOKE
823-7000

*Comprend 3 semaines de services Nutri/Système. Ne comprend pas le coût des aliments Nutri/Système exclusifs, les journaux et le maintien. Valable aux centres participants. Nouveaux clients seulement. 22201

AUBERGE L'ÉTOILE SUR LE LAC

UNE AUBERGE QUI A FAIT PEAU NEUVE. DANS UN DÉCOR UNIQUE

SUR LES RIVES DU MAJESTUEUX LAC MEMPHRÉMAGOG NOUVEAU!

- Salons de réunions pouvant accommoder de 10 à 90 personnes.
- Salons de réceptions.

PARTY DE BUREAU
Un endroit idéal pour vos "party" de bureau du temps des Fêtes. Succulent menu-banquet pour groupes de toutes tailles. Musique sur demande.

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT: (819) 843-6521

L'ÉTOILE-SUR-LE-LAC
1150 PRINCIPALE O., MAGOG, Qc.

VÊTEMENTS SPORT ET CLASSIQUES
POUR ELLE ET LUI

Avirex - Calvin Klein - Chevignon
- Lacoste - Britches - Edwin
- Basque - Explore - Woolrich.

BASQUE

Centre commercial Turelles
3025, rue King ouest
Sherbrooke, 822-4490

Joyeux rabaïs!

La Débutante^{MC} Deluxe 5805
Coud cinq points incluant points invisible et de surjet, système d'enfilage facile et bras libre.
299\$ seulement

Stylist^{MC} 9133
En primeur, la nouvelle portable poids-léger avec ses 13 points et dispositif à boutons intégrés. Aussi, commode bobinage sur place et rangement sous le couvercle en plus d'une foule de caractéristiques SINGER. Un cadeau pour toutes saisons...
Prix de présentation 499\$
(P.d.s. après vente 779,95 \$)

Surjeteuse Ultralock^{MC} 14U234
Une nouveauté SINGER, mettant en vedette un différentiel d'entraînement. Elle coud, rogne et finit professionnellement en une seule étape facile.
Prix de présentation 599\$
(P.d.s. après la vente 949,95 \$)

Athena^{MC} 2210
La machine à coudre munie d'un tableau de commande au toucher, plus de 100 points, lettres carrées et scriptes, chiffres et dispositif électronique à boutons-une-étape.
Maintenant 999\$

Laissez-vous guider par l'expérience

BONI
Une Ultralock^{MC} 14U32 lorsque vous achetez une SINGER Quantum XL-1 ou une Unlimited 9900. Pour des détails, consultez votre concessionnaire SINGER.

APPUYEZ UNE COMPAGNIE CANADIENNE

SINGER LES MACHINES À COUDRE PRÉFÉRÉES DANS LE MONDE ENTIER

Achetez chez SINGER, une compagnie International Semi Tech. © 1990 La Compagnie de machines à coudre SINGER du Canada limitée

SHERBROOKE
470 King est. 567-5241
867 King ouest. 569-4808

GRANBY
Plaza Woolco
350, rue St-Jacques. 375-1821

THETFORD MINES
Carrefour Frontenac
805, boul. Smith. 335-3959

DRUMMONDVILLE
Les Galeries Drummond
472-2703

SINGER
CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ

Marie-Joëlle ne pourra pas retourner à l'école de St-Rosaire

Pierre MAILHOT

Arthabaska

La petite Marie-Joëlle Picard-Méthot de Saint-Rosaire ne pourra pas réintégrer l'école primaire de cette localité et devra poursuivre ses études à l'école spécialisée J.P.H. Massicotte de Victoriaville. Cependant, les parents ne se résignent pas à envoyer Marie-Joëlle à cette école.

Hier, dans un jugement de 27 pages, la Cour a rejeté la requête de ses parents, Jean Méthot et Claire Picard, qui, depuis le 30 août dernier, se battent pour que leur jeune enfant, âgé de huit ans, faisant preuve de lenteur intellectuelle et de troubles graves d'apprentissage, poursuive ses cours à l'école de Saint-Rosaire.

Le juge de la Cour supérieure, Guy Lebrun, refuse de se rendre à la requête en injonction permanente et en nullité contre la Commission scolaire Prince-Daveluy de Princeville, déposée à la suite d'une décision des autorités scolaires de référer l'enfant en difficulté dans une école spéciale, sous la juridiction de la Commission scolaire de Victoriaville. La cause entendue en septembre a soulevé un vif débat sur l'intégration scolaire.

Le jugement

Pour rendre ce jugement, la Cour évoque dans ses conclusions que ni les parents ni les enfants majeurs n'ont un droit absolu au choix de leur école. Elle ajoute que les commissions scolaires ne sont pas tenues de fournir tous les services spécialisés à tous les intéressés sur tout leur territoire.

La Cour souligne aussi dans ses conclusions que le législateur leur reconnaît une certaine discrétion administrative et dans le présent cas, il n'y a aucun doute que les défenderesses (les autorités de la Commission scolaire Prince-Daveluy) ont agi dans

le cadre des pouvoirs qui leur sont dévolus par la loi.

Autres avenues

Rejointe à son domicile, Mme Claire Picard était très déçue du jugement rendu par la Cour. «Je pense que le juge n'a pas vraiment compris ce qu'est l'intégration scolaire et surtout le bien pour Marie-Joëlle de rester à l'école de Saint-Rosaire», déclare-t-elle. Elle ajoute qu'elle n'a pas dit son dernier mot. «Il n'y a pas de décision de prise encore. A priori, cependant, je n'ai pas l'intention d'envoyer Marie-Joëlle dans une école spéciale», mentionne-t-elle.

Mme Picard souligne qu'il existe un article dans la loi 107 indiquant que l'on peut développer son propre projet éducatif. «Je me demande si j'aurai les moyens de mettre ce projet en branle», signale-t-elle.

Encore sous le choc de ce jugement, Mme Picard avoue qu'elle veut encore prendre du temps pour étudier toutes les avenues possibles et ne se donne pas de date précise pour continuer sa lutte.

Un recul

L'avocat mandaté pour défendre les intérêts de la famille Méthot-Picard, Me Serge Fontaine de l'Aide juridique est, lui aussi, très déçu du jugement. «J'ai eu un espoir jusqu'à la dernière minute», note-t-il. Par ce jugement, Me Fontaine signale que le juge Lebrun de la Cour Supérieure ne croit pas à la thèse de l'intégration scolaire, en citant les propos de ce dernier à la page 24 du jugement: «A cet égard, le témoignage de Madame Houle, qui a enseigné durant 24 ans en première année et qui a eu l'enfant Marie-Joëlle comme élève, ne laisse aucun doute dans l'esprit du Tribunal que l'intégration scolaire, préconisée pour un enfant souffrant de troubles d'apprentissage graves comme Marie-Joëlle, n'est qu'une fumis-



Marie-Joëlle Picard-Méthot

terie pédagogique contraire à l'intérêt de l'enfant et contraire également à l'intérêt des compagnons de classe de cet enfant qui, ont eux aussi, des droits fondamentaux...». Me Fontaine confie que ce jugement est un net recul pour les tenants de l'intégration scolaire et il espère que ces derniers vont continuer leur lutte politique. Me Fontaine ne sait pas, par contre, s'il ira en appel car il n'a pas, à ce stade-ci, ce mandat-là.

Le directeur-général

Le directeur-général de la commission scolaire Prince-Daveluy, M. Bertrand Bérubé, est fort heureux de cette victoire. «Ca tranche la question», évoque-t-il. Il entend communiquer sous peu avec la mère, pour s'assurer que l'enfant fera finalement son entrée à l'école spécialisée de Victoriaville.

Pour M. Bérubé, ce jugement prouve hors de tout doute que la

commission scolaire Prince-Daveluy avait de bonnes raisons pour agir ainsi. «Dans l'esprit du juge, la commis-

sion scolaire a bien agi dans les circonstances. Sa décision était bonne et dans l'intérêt de l'enfant», affirme-

l-il. Le directeur-général soutient que la commission scolaire Prince-Daveluy a tout fait ce qu'elle avait à faire.

Personne ne peut nous copier.



Dans le monde des photocopieurs, personne ne peut copier Nashua. Car chez Nashua, notre philosophie, axée sur la qualité du service, est endossée par plus de 23 000 collaborateurs répartis autour du monde. Nashua a atteint cette envergure et cette capacité de faire en offrant au marché mondial une gamme complète de 11 photocopieurs. Cela signifie qu'il existe un Nashua capable de répondre parfaitement aux besoins particuliers de votre entreprise.

Votre détaillant Nashua vous guidera dans le choix du meilleur appareil au meilleur prix et vous offrira un mode de financement avantageux. Par un service après-vente efficace et consciencieux, il saura combler vos moindres exigences en matière d'entretien et de service.

Nashua

Tout compte fait, personne ne peut copier un leader mondial.

Chez Technocopie contactez Daniel Lapointe ou Michel Aubert 565-1116

Meilleure surveillance réclamée au site d'enfouissement de St-Nicéphore

Drummondville (GP)

Les quatre municipalités urbaines de Drummondville réclament une plus grande surveillance du site d'enfouissement de St-Nicéphore.

Dans une résolution, adoptée par les municipalités de Drummondville, St-Nicéphore, Grantham-Ouest et St-Charles, demande est faite au ministère de l'Environnement du Québec de prendre les mesures nécessaires pour vérifier davantage le site de St-Nicéphore ou le contraignent à installer des appareils d'échantillonnages qui fonctionneraient sans arrêt, 24

heures par jour, pour recueillir des données sur la qualité de l'eau du ruisseau Boisvert, qui sert de décharge au site d'enfouissement.

La ville de Drummondville, par son usine d'épuration, puise directement ses eaux brutes dans la rivière St-François, en aval du ruisseau Boisvert. Pour les élus des quatre municipalités, il est temps de savoir exactement s'il y a, oui ou non, des produits polluants qui émanent du site d'enfouissement et qui se retrouvent finalement dans l'eau brute de l'usine de filtration. On sait que l'usine de filtration, située à Drummondville

même, dessert en eau potable, après traitement évidemment, quelque 53 000 personnes qui résident dans les quatre municipalités précitées.

Grange-étable incendiée: trois bêtes tuées

Pierre MAILHOT

Victoriaville

Trois bêtes d'un troupeau de 102 vaches ont péri dans un incendie qui

a complètement détruit la grange-étable de la ferme Romande, propriété de M. Robert Mosimann, située au 1523 rang 8 à Saint-Valère.

Congrès biennal de la CSN de Sherbrooke

Sherbrooke

C'est à compter d'aujourd'hui et jusqu'à samedi que se tient à Sherbrooke le congrès biennal du Conseil central des syndicats nationaux de Sherbrooke (CSN).

L'événement qui se déroule sous le thème «L'environnement, notre choix syndical», devrait réunir une centaine de délégués provenant des 90 syndicats affiliés au conseil.

Par ce congrès, explique le président, M. Janvier Cliche, le conseil central veut approfondir sa réflexion et son action sur l'environnement qui sera, pour les prochaines années, une préoccupation majeure. Les délégués auront à débattre et à adopter des propositions qui impliqueront, de leur part, un apport soutenu afin d'intégrer les divers aspects des problèmes liés à l'environnement et des impacts sur le monde du travail et de l'emploi.

EN EXCLUSIVITE
chez
l'Équipeur de la Place des Congrès
LE NOUVEAU TISSU MICRO-POREUX

SUPER MICROFT

de la collection
PARKCITY
pour hommes, femmes et enfants
Catalogue de ski Parkcity disponible en magasin.

L'ÉQUIPEUR

2655, rue King ouest
Sherbrooke, Qc
PLACE DES CONGRÈS
564-1998

LA SEMAINE DE LA

Benivente

1,09

JUS DE FRUITS
OASIS
1 L

304 \$/kg

1,38 \$/lb

152 \$/kg

69¢ /lb

DES AUBAINES PAS ORDINAIRES

<p>89¢</p>	<p>1,39</p>
<p>79¢</p>	<p>3,99</p>
<p>4/1,99</p>	

WICKHAM
Marché Rosaire Mathieu Inc.
859, rue Principale
WEEDON
A.R. Dumas Inc.
334, rue St-Janvier
DRUMMONDVILLE
Epicierie Irénée Flury
143, rue St-Damien
AYER'S CLIFF
Marché G.D. Houde Inc.
1118, rue Main
WATERVILLE
Supermarché Néron Enr.
143, rue Compton Est
COMPTON
Marché Laurent Bourgault Enr.
8, rue Hatley
SHERBROOKE
Marché Therrien inc.
46, rue King Est
SAWYERVILLE
J.A. Lowry Ltée
2, rue Cookshire
ROXTON POND
Marché Paquette Enr.
806, rue Principale
MAGOG
Marché D.L. Enr.
1259, rue Principale Est
ST-GERMAIN DE GRANTHAM
Yvon Lambert inc.
291, rue Notre-Dame

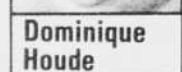
Automobile

Publi-reportage

La Buick Park Avenue 91: une allure mieux affirmée



Récemment encore, plusieurs berlines GM de taille intermédiaire et plein format possédaient une allure extérieure très semblable. Cette particularité était tellement vraie qu'une personne peu habituée pouvait difficilement faire la différence entre certains modèles issus de la même plate-forme.



Dominique Houde

On peut affirmer sans trop se tromper que ces ressemblances ont pu donner, à l'occasion, du fil à retordre à ceux qui vantaient la personnalité « exclusive » de ces véhicules.

Heureusement, un vent de renouveau souffle sur le département de style de GM depuis quelques années, et l'avènement des intermédiaires de la famille GM-10 (Chevrolet Lumina, Pontiac Grand Prix, Buick Regal, Oldsmobile Cutlass Supreme) a démontré que ces voitures pouvaient offrir une carrosserie vraiment distincte.

Pour l'année modèle 1991, la Buick Park Avenue et la Oldsmobile 98 subissent un remaniement complet, et j'ai dernièrement pu faire l'essai de la Buick Park Avenue.

Allure transformée

Il va sans dire que la silhouette de la Park Avenue 1991 se distingue grandement de celle du modèle précédent, plus anguleux et conventionnel. Il faut donner le crédit aux stylistes de Buick qui ont su créer des lignes non seulement harmonieuses, mais aussi bien personnalisées puisqu'elle se distingue grandement de la Oldsmobile 98 1991.

Sa calandre très fluide, ses phares affleurants ainsi que la partie arrière fuyante de son pavillon lui donnent une allure moderne qui ne manque pas d'élégance. On a également réussi à bien faire sur le plan de l'aérodynamisme, puisque Buick reven-

dique un Cx de 0,31, une bonne valeur dans cette catégorie.

Bien que la nouvelle Park Avenue retienne la même plate-forme que par le passé (et par conséquent un empattement identique), ses dimensions générales sont en léger progrès. Sa longueur évolue donc de 20 cm, et sa largeur de 5 cm. Mécaniquement parlant, plusieurs nouveautés font leur entrée en scène. Tout d'abord, on a droit à une nouvelle version du V6 3800 qui possède un collecteur d'admission remanié, ce qui fait passer sa puissance de 165 à 170 chevaux.

La Park Avenue est aussi la première voiture chez General Motors à posséder la nouvelle transmission automatique 4T60-E. Cette transmission à quatre vitesses se distingue par sa commande électronique et par son contrôle effectué par le même ordinateur qui régit le fonctionnement du moteur. Côté freinage on constate que cette voiture n'est pas munie de freins à disques à l'arrière, contrairement à plusieurs nouvelles voitures de luxe.

GM a toutefois accordé une bonne importance à la sécurité active de la Park Avenue, puisqu'un système ABS est offert en équipement de série. De plus, un sac gonflable de retenue supplémentaire fait également partie de l'équipement, de même qu'un dispositif empêchant de passer des rapports «Park» à «Drive» si le conducteur n'applique pas les freins simultanément. Pour le reste, les ingénieurs de Buick ont tenu à conférer une rigidité supérieure à la nouvelle Park Avenue en dotant la carrosserie de divers renforcements. Par exemple, les côtés de la carrosserie de la Park Avenue ne sont constitués que d'une pièce emboutie, en comparaison avec 27 dans le passé.

Rappelons ici que la Park Avenue est offerte en deux versions principales: de base et Ultra. La version haut de gamme Ultra se distingue par un équipement plus complet comprenant notamment une sellerie de cuir de série, des sièges avant réglables en six sens et une peinture deux-tons exclusive. ●

L'accent sur le confort plus que sur une tenue de route pure

Comme c'est la coutume chez les grandes voitures produites par Buick, l'aménagement intérieur vise à procurer un niveau de luxe et de confort élevés, particulièrement chez la version Ultra. Ainsi, la nouvelle Park Avenue possède un habitacle très aéré qui donne une sensation d'espace.

Fait à noter, et cela constitue une première chez Buick, le tableau de bord «enveloppe» littéralement la partie avant de l'habitacle et se fond avec les panneaux de portières avant. On a profité de l'occasion pour repositionner plus logiquement plusieurs commandes, comme celles des phares qui se situent maintenant tout à l'avant du panneau de portière.

Du côté passager, ce même emplacement est occupé par une commande personnalisée du contrôle de la température, puisque la Park Avenue est dotée du système «Confortemp» à double contrôle, autorisant le libre choix de la température de part et d'autre de l'habitacle. Pour le reste, la plupart des autres commandes sont aussi bien positionnées et l'instrumentation analogique à cadrans circulaires offre une bonne visibilité.

Même si l'intérieur de la Park Avenue comporte plusieurs touches de modernisme, l'acheteur traditionnel de Buick ne sera pas trop dépaycé en raison de la présence de garnitures de chrome et de similibois. Chez notre voiture d'essai, la précision de l'assemblage ne laissait pas à désirer, mais on pouvait constater que plusieurs plastiques employés pour les garnitures diverses ne projettent toujours pas l'impression de solidité que déga-

gent les voitures de luxe européennes et japonaises à ce chapitre.

En revanche, il y a peu à redire sur le plan du confort et de l'habitabilité. Traités d'une façon spectaculaire chez la Ultra, les sièges recouverts de cuir offrent tout le moelleux qu'on peut attendre d'une Buick, et leur réglage électrique en six sens permet l'obtention d'une bonne position de conduite. Ces sièges souffrent toutefois d'un

soutien latéral limité, ce que n'aide pas la texture glissante du cuir. À l'arrière on retrouve une habitabilité impressionnante alors que le coffre se distingue lui aussi par un volume digne de mention. En contrepartie, son accès est gêné par un seuil un peu trop élevé.

Le V6 3800 équipant la Park Avenue s'est souvent attiré des éloges sur sa souplesse par le passé. La dernière version de ce 3,8 litres propose lui aussi cette qualité, de même qu'un niveau sonore réduit, tout en offrant des performances très honorables. En fait le traditionnel 0 à 100 km/h est abattu dans les environs de 10 secondes. Ce qui surprend le plus, chez ce rouage d'entraînement, c'est la douceur de la transmission automatique qui effectue les changements de rapports avec précision et de façon presque imperceptible. Sur ce point, la Park Avenue a très peu de voitures à envier.

Sur la route on retrouve un comportement routier relativement conforme à ce que Buick nous avait habitué. L'accent a donc été mis sur le confort plus que sur la tenue de route pure, ce qui nous donne une douceur de roulement de très haut calibre sur la plupart des revêtements.

Mettant toujours la priorité sur le confort, la Buick Park Avenue 1991 arbore des lignes particulières qui ne manquent pas d'élégance et qui permettent enfin de la distinguer clairement de la Oldsmobile 98.

Fiche technique

Châssis-carrosserie
Type: berline 4 portes, 6 places
Longueur: 521,5 cm
Largeur: 186,9 cm
Poids: 1636 kg

Arrière: tambours
Antiblocage: de série

Pneumatiques
P 205 / 75 R 15

Moteur
Type: V6 3,8 litres
Puissance: 170 chevaux
Alimentation: inj. élec.
Emplacement: transversal avant

Performances
Accélérations 0 à 100 km/h:
10,8 secondes

Prix
Modèle de base: 33 389 \$
Modèle essayé (Ultra):
38 064 \$

Consommation
(selon manufacturier)
— Ville: 14,5 l. / 100 km
— Route: 9,0 l. / 100 km
— Essai: 12,5 l. / 100 km

Avantages
Carrosserie réussie
Grande douceur de roulement
Excellente habitabilité
Transmission douce

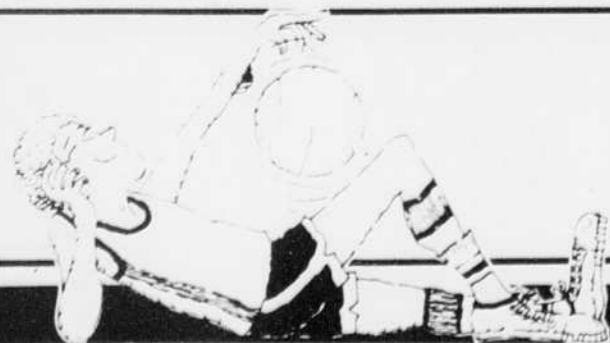
Transmission
Type: auto. 4 rapports
Optionnelle: aucune
Mode: traction avant

Désavantages
Roulis en virage
Motricité perfectible en forte accélération
Solidité moyenne de certains matériaux utilisés à l'intérieur
Seuil du coffre élevé

L'insonorisation de la Park Avenue s'avère elle aussi de haut niveau. Toutefois, en virage serré et en conduite rapide, la Park Avenue accuse une bonne dose de roulis, ce qui, combiné à ses dimensions imposantes, ne la place pas dans la catégorie des sedans sport. Pour une tenue de route un peu plus mordante, il faut regarder du côté de l'option Gran Touring qui comporte une suspension plus agressive.

Lors de cet essai routier il a été possible de détecter une motricité

perfectible, par moments, dans la mesure où les pneus de base ont tendance à crisser exagérément sous forte accélération. À défaut d'être communicative, la direction de la Park Avenue offre une précision très correcte pour une voiture de ces dimensions. Enfin, le système antiblocage ABS joue bien son rôle, et la puissance des freins est adéquate en usage quotidien. En revanche, leur endurance, lors d'essais d'urgence répétés, gagnerait à être accrue par l'adjonction de disques à l'arrière. ●



LES SPORTS
de
La Tribune

MAINTENANT FORMAT TABLOÏD
DU LUNDI AU VENDREDI

L'ivressomètre a priorité sur la prise de sang, à moins de nuire à la santé

... lorsqu'un policier a des doutes sur un automobiliste

Gérald PRINCE Drummondville

Quand un policier arrête un automobiliste qu'il croit en état d'ivresse, il doit le conduire à l'ivressomètre, à moins que l'état de santé du prévenu soit tel que l'hospitalisation lui semble nécessaire.

C'est ce qui ressort d'un jugement que vient de rendre le juge Jerry Zigman, dans une cause entendue en appel «de novo» au palais de justice de Drummondville.

«Cette cause, qui s'appuie sur un jugement de la cour d'appel d'Ontario (arrêt Pavel) fera jurisprudence au Québec», confie Me Jean-Claude Lagacé, procureur de l'accusé.

L'affaire fait suite à un accident de la route dans lequel un automobiliste de 74 ans a été impliqué. En arrivant sur les lieux, les policiers l'ont trouvé assis en bordure d'un fossé. Sa démarche était boitillante et les policiers ont soupçonné que c'était à cause de l'alcool plus que par suite de l'accident.

Cependant, ils ont demandé aux ambulanciers de conduire le prévenu à l'hôpital où un échantillon de sang a été prélevé sur l'automobiliste, prise de sang qui indiquait un taux de .23 milligrammes d'alcool dans le sang, soit trois fois plus que le maximum prévu par la loi. En Cour des Sessions, l'automobiliste a été reconnu coupable d'ivresse au volant.

En cour d'appel, son procureur a plaidé que, comme l'arrêt Pavel l'indique, la police devait soumettre l'individu à l'ivressomètre en premier, non lui faire subir une prise de sang à l'hôpital. Le juge Zigman, bien au courant de l'arrêt Pavel, a abondé dans le même sens et acquitté le prévenu.

«Les policiers doivent démontrer au tribunal, dans des circonstances semblables, ajoute Me Lagacé, qu'ils avaient un motif sérieux de ne pas amener le prévenu subir le test de l'ivressomètre en premier, ce qui n'est pas le cas ici». Pour lui, en cas de doute, la règle générale, c'est de soumettre un individu à l'ivressomètre; l'exception, c'est la prise de sang.

La cause de querelle syndicale chez Reliure Travaction revient à la case départ

Drummondville

L'importante cause de Reliure Travaction de Drummondville, portée devant le Tribunal du travail, revient à la case départ.

Le juge René Beaudry a en effet fixé hier cinq jours d'audiences en mars 1991 pour que soit, si possible, vidée la question sur cette affaire qui a été dévoilée au grand jour les 10 et 11 octobre derniers.

L'entreprise Reliure Travaction, du parc industriel régional de Drummondville, est soupçonnée, de même que deux de ses dirigeants et cinq employés, d'avoir manœuvré, à la fin de l'année 1989, pour écarter un syndicat en formation dans l'entreprise sous l'égide de la CSN. Une cinquantaine de plaintes pour infractions au code du travail ont été déposées, dont 22 contre le président Jean Dostert.

La raison de ce changement de cap, c'est le dépôt, par Me Jean Laframboise, le procureur de la plaignante, Marie-Claire Fréchette de la CSN, d'une nouvelle procédure judiciaire. Me Laframboise dépose une requête en dissolution de l'actuelle

association des artisans de Reliure Travaction. Selon lui, l'actuelle association aurait été mise sur pied de connivence avec l'employeur au détriment de l'association des employés affiliés à la CSN.

«Cette procédure nouvelle, précise Me Laframboise, permettra de faire la lumière sur tous les événements qui se sont produits à Reliure Travaction en décembre 1989 et janvier 1990, au lieu d'étudier les quelques 50 plaintes d'infractions, une à une, comme cela s'est produit les 10 et 11 octobre derniers».

Cela signifie également, ajoute Me Laframboise, qu'il faut recommencer au complet les procédures et les témoignages déjà entendus durant les deux premières journées d'audiences.

Devant le juge Beaudry hier, Me Laframboise a confirmé avoir pris entente avec le procureur de la compagnie, Me Jean Côté, sur les dates d'audiences possibles pour l'audition de la requête. Si la CSN a gain de cause dans cette demande, on croit savoir que la preuve pourra être utilisée pour étayer les cinquante accusations déjà déposées contre Reliure Travaction, ses dirigeants et cinq em-

ployés. Me Côté était absent à l'audience d'hier, mais a fait savoir qu'il avait pris connaissance de la requête et ne s'opposait pas à ce qu'elle soit entendue en mars.

Dates fixées

Les dates fixées dès hier sont celles du 4 au 7 mars inclusivement et le 15 mars, du consentement de toutes les parties concernées.

Jusqu'à maintenant, les témoins avaient rapporté au tribunal du travail les différentes actions intervenues de part et d'autre en décembre 1989 et janvier 1990 sur une seule plainte seulement. Mais, à cause de la complexité des dossiers, plusieurs témoignages ont débordé sur des événements antérieurs ou postérieurs aux gestes reprochés sur la première plainte. Me Laframboise croit permettre la simplification des procédures en déposant une requête qui peut être entendue par le Tribunal du travail et le juge Beaudry en particulier et qui fera toute la lumière sur les transactions reprochées à Reliure Travaction.

CHOIX ACCESSIBLE

BAGAGORIE
CHAUSSURES
BACARA

Grande variété de bottes d'hiver

les **Tourelles**

819-564-1809

3025 rue King ouest, Sherbrooke

LA FÊTE DES AMIES

AU MONT NOTRE-DAME

Viens t'amuser!

La fête des Amies t'attend! C'est l'occasion de faire le tour du Mont. Plusieurs activités seront offertes: génies en herbe, spectacles de musique et de danse, jeux de toutes sortes et des surprises!

C'est quand?
SAMEDI, 1^{ER} DÉCEMBRE
9h00 à 14h00
au 114, rue Cathédrale à Sherbrooke
563-4104

Votre fille termine bientôt son cours primaire? Alors demandez-lui ce qu'elle veut et laissez-la venir faire l'expérience unique du Mont Notre-Dame ce samedi.

P.S. Apporte ton lunch. Nous t'offrons le dessert.



Collège
Mont Notre-Dame
École d'éducation internationale

114, Cathédrale
Sherbrooke, QC
J1H 4M1
819 563 4104

21636

Aubade
PARIS

La place des beaux dessous féminins en Estrie

Pour l'élégance ou la coquetterie dans l'intimité...
Pour un cadeau toujours spécial...

Cybèle
LINGERIE FINE

les **Tourelles**

3025 King Ouest, Sherbrooke
821-0144

DIRECTEMENT DE LA MANUFACTURE

DE **CUIR**

50%

SPÉCIAUX D'OUVERTURE **\$149**

DISTRIBUTEUR DE CUIR DE SHERBROOKE

752, rue King est Sherbrooke
Coin 10e Avenue

CUIR 149\$ CUIR 149\$ CUIR 149\$

Personne ne peut nous copier.

Dans le monde des photocopieurs, personne ne peut copier Nashua. Car chez Nashua, notre philosophie, axée sur la qualité du service, est endossée par plus de 23 000 collaborateurs répartis autour du monde. Nashua a atteint cette envergure et cette capacité de faire en offrant au marché mondial une gamme complète de 11 photocopieurs. Cela signifie qu'il existe un Nashua capable de répondre parfaitement aux besoins particuliers de votre entreprise.

Votre détaillant Nashua vous guidera dans le choix du meilleur appareil au meilleur prix et vous offrira un mode de financement avantageux. Par un service après-vente efficace et consciencieux, il saura combler vos moindres exigences en matière d'entretien et de service.

Nashua

Tout compte fait, personne ne peut copier un leader mondial.

Chez **Technocopie** contactez Daniel Lapointe ou Michel Aubut
565-1116

National

Gouvernement prié de réviser la Loi sur l'enseignement privé

Montréal (PC)

La Commission consultative de l'enseignement privé recommande au gouvernement de procéder à une «ré-

vision en profondeur» de la Loi sur l'enseignement privé, sans pour autant en remettre en question les fondements. Elle privilégie plutôt «une approche pragmatique», limitée à des correctifs sur ses modalités d'appli-

«La loi est désuète, dit la Commission, et son application pose problème à bien des égards».

Tous les groupes gouvernementaux qui, depuis 15 ans, se sont penchés sur le dossier ont «cherché à restreindre la place du privé», observe d'a-

bord la Commission, car ils voyaient ce réseau «comme une contradiction ou un frein à la démocratisation, au grand rêve de l'école commune de la réforme scolaire».

On admettait bien l'existence du secteur privé, y compris son financement public, mais comme quelque chose de complémentaire au secteur public «où chacun aurait, autant que possible, un rôle spécifique à jouer». La logique de cette approche, observe la Commission, ne peut que placer l'enseignement privé «dans une situation de simple tolérance».

Qualité

Le système public qui vise le monopole «peut paraître répondre mieux à certains impératifs d'efficacité, de rigueur et d'équité. Il appert de plus en plus, soutient-on, qu'il ne s'harmonise pas nécessairement avec la recherche de la qualité».

L'école privée se justifie donc au

nom de la qualité qui, à son dire, permet la concurrence d'autant que «le système d'éducation est fatalement tributaire des caractéristiques de la société marchande dans laquelle il s'insère».

La Commission fonde donc ses recommandations sur les principes et postulats suivants:

- le droit de tous les enfants à une éducation de qualité;
- le droit «dérivé» des parents à choisir une école qui réponde à leurs attentes, droit qui, toutefois, n'a pas préséance sur le premier principe;
- la «responsabilité collective» face au droit à une éducation de qualité qui, toutefois, n'appelle pas en soi «une prise en charge directe et exclusive de l'Etat»;
- le rôle de l'Etat comme garant de la qualité de l'enseignement.

En pratique, la Commission propose de ne plus laisser fonctionner clandestinement certaines écoles, et

est prête à autoriser certaines d'entre elles «à certaines conditions minimales», pour des «raisons humanitaires» ou liées à «la liberté de conscience».

Pour ce qui est de la formation professionnelle, il faudrait, dit-elle, restreindre sa définition aux seuls programmes officiels du MEQ. Les autres fonctionneraient avec un permis sous réserve d'exigences pour assurer une «qualité suffisante».

La Commission recommande de maintenir le régime actuel qui permet de reconnaître un établissement «pour fins de subvention» dès son ouverture. Après un certain temps de probation, l'école pourrait «se voir normalement octroyer une déclaration d'intérêt public (DIP) après examen de la réalisation concrète du projet».

Québec n'interviendra pas à la SAQ

Montréal (PC)

Le gouvernement du Québec n'interviendra pas dans le conflit opposant la Société des alcools du Québec (SAQ) à ses 640 employés d'entrepôt, en grève depuis sept semaines, même si rien ne laisse présager un règlement avant les Fêtes.

«La solution se trouve à la table de négociations», a déclaré hier le ministre du Travail Normand Cherry, de passage à Montréal.

Les négociations allaient d'ailleurs bon train hier et doivent se poursuivre aujourd'hui, en compagnie du conciliateur Fernand Matteau.

Pointée du doigt par un enquêteur du ministère du Travail, la SAQ a mis fin à l'emploi de «briseurs de grève» pour le transport de ses produits entre le centre de distribution de Montréal et quelque 128 succursales de la région. Une injonction en ce sens a été émise par le juge Denis Lévesque de la Cour supérieure.

Les succursales de la région montréalaise sont approvisionnées par huit contremaîtres de la SAQ.

Le syndicat, affilié au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), doit se présenter à nouveau devant le juge Lévesque, lundi, pour débattre sur le fond l'injonction interlocutoire accordée vendredi. Cette fois, le syndicat entend élargir sa demande d'injonction en y incluant le transport fait directement à partir des distilleries et de certains entrepôts «clandestins».

Amélioration notée dans les cas de DPJ

Montréal (PC)

Dans son rapport annuel d'activités, la Direction de la protection de la Jeunesse (DPJ) des Centres de services sociaux (CSS) indique que l'exercice 1989-90, «s'il n'a pas permis d'éponger complètement les listes d'attente à l'évaluation», a permis d'en réduire considérablement la portée grâce à l'ajout de personnel clinique pour faire les évaluations.

C'est ainsi que des 16 532 et 16 353 enfants dont la situation était prise en charge par les DPJ au 31 mars 1989 et au 31 mars 1990:

- près de 40 pour cent séjournaient en famille d'accueil ou en foyer de groupe, une proportion comparable aux années précédentes;
- 15 pour cent faisaient l'objet d'une intervention dans un centre d'accueil de réadaptation, comparativement à 20 pour cent en 1987-88;
- 45 pour cent continuaient de vivre au sein de leur famille, une augmentation de cinq pour cent sur 1987-88.

En 1989-90, il y a également eu baisse significative de quatre pour cent de judiciarisation des jeunes de 12 ans à 17 ans: les directeurs provinciaux de la DPJ jugeant que ces enfants ne constituaient pas une menace pour la société.

En même temps, les tribunaux décrètent un moins grand nombre de mises sous garde en centre de réadaptation et une plus grande implication du jeune contrevenant dans un travail bénévole auprès de la collectivité.

Aide payante au Palais des congrès

Lia LÉVESQUE

Montréal (PC)

La subvention de 21 millions \$ qu'a versée le gouvernement du Québec à la Société du Palais des congrès de Montréal est grandement compensée par les retombées économiques des congrès qui s'y tiennent.

C'est ce qu'ont soutenu hier en conférence de presse le ministre du Tourisme André Vallerand et le PDG du Palais des congrès, M. Bruno Frasso.

Les deux hommes rendaient publique une étude sur les retombées économiques du Palais des congrès.

L'étude, commandée à la firme Secor, évalue les dépenses des participants aux congrès à quelque 212 millions \$.

En comptabilisant la production de biens et services — hôtel, restaurant, transport en commun, biens et services achetés, publicité, nettoyage, produits alimentaires, énergie, entretien des immeubles, etc — Secor en arrive à 241 millions \$ de retombées en 1989-90.

Aussi, quelque 8300 emplois sont créés, dont 5800 directement et indirectement.

Ces données font dire au ministre André Vallerand que la subvention gouvernementale de 21 millions \$ «est un bon investissement» puisque l'Etat récupère 52 millions \$ en impôt, taxes et contributions diverses.

ÉPARGNEZ LA TAXE 8% DE

PAIEMENT SANS FRAIS DE CREDIT JUSQU'EN AVRIL 1991

C'EST FACILE!

1. L'offre s'applique à tout article de \$200 ou plus de nos rayons ameublement, gros appareils ménagers, audio-vidéo, revêtements de sols et parures de fenêtre sur mesure
2. Possibilité de crédit
3. Arrangements sur place par le personnel de vente

EN PROFITANT MAINTENANT DE CETTE OFFRE VALIDE JUSQU'AU 16 DÉCEMBRE 1990

dans la limite des stocks disponibles

† Taxe provinciale de vente de 8% en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1991; et n'oubliez pas que la TPS (taxe fédérale proposée sur les produits et services) pourrait aussi s'ajouter à compter du 1^{er} janvier 1991.



RABAIS 800\$

Ensemble "Country Oak" en chêne massif. Table à piètement double style rustique, 4 chaises à traverses. No 25976. Sears ord. 2699\$. L'ens. 1899\$

Vaisselle 2 pièces et fauteuil aussi en réclame



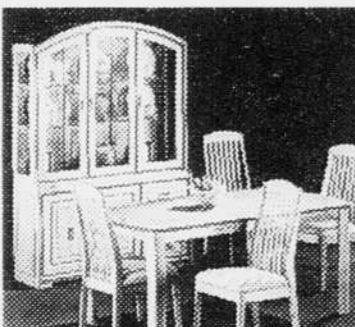
RABAIS 800\$

ENSEMBLE CHAMBRE À COUCHER EN CHÊNE MASSIF

Ensemble comprenant 4 pièces d'une fabrication de qualité: commode triple, miroir, armoire, panneau de chevet 2 places ou Grand 2 places. Les pièces ont un beau fini poncé à la main. No 60644.

Sears ord. 2999,99\$. L'ens. 2199,99\$

Coffre de coffre, panneau de chevet 1 pi. ou tres grand 2 places assortis, tables de chevet aussi en réclame



RABAIS 700\$

UN BEL ENSEMBLE EN CHÊNE MASSIF

L'ensemble comprend la table et les 4 chaises. No 21806. Sears ord. 2299\$.

L'ens. 1599\$

Vaisselle 2 pièces et fauteuil aussi en réclame



RABAIS 20%

UN CHOIX AVISÉ, L'ÉRABLE MASSIF

Pièces de mobilier en érable massif pour chambre de jeunes. No 64700. Sears ord. 119,99\$ à 779,99\$.

Ch. 95,99\$ à 623,99\$



RABAIS 20%

Meubles en érable massif vendus à la pièce.

Grand choix de modèles fonctionnels. No 61250. Sears ord. 119,99\$ à 759,99\$.

Ch. 95,99\$ à 607,99\$



RABAIS 150\$

Ensemble moderne 4 pièces.

L'ensemble comprend la commode, miroir, armoire, chevet. Noir ou blanc. Nos 60054/64.

Sears ord. 999,99\$. L'ens. 849,99\$



RABAIS 250\$

MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER "MAGIC" BLANC OU NOIR

Magnifique ensemble 4 pièces comprenant commode, miroir, panneau de chevet pour lits 2 places, grand 2 places et armoire. Modèle au fini laque texturé noir ou blanc avec un panneau de chevet surdimensionné. Carcasse intérieure en bois dur avec panneaux en produits de bois. A utiliser avec panneau de chevet ou ajouter une base de lit.

Nos 60244/64. Sears ord. 1349,99\$. L'ens. 1099,99\$

Table de chevet assortie aussi en réclame



RABAIS 250\$

Ensemble 4 pièces de style moderne.

Comprend commode, miroir, chiffonnier, panneau de chevet. Noir ou blanc. Nos 60924/384.

1099\$

L'ens. 1349,99\$



RABAIS 20%

Meubles "Quattro" pour chambre de jeunes.

Tiroirs sur rouleaux; poignées comprises en 4 tons. No 62100. Sears ord. 89,99\$ à 469,99\$.

Ch. 71,99\$ à 375,99\$

PRIX EN RÉCLAME EN VIGUEUR JUSQU'AU 16 DÉCEMBRE 1990, dans la limite des stocks disponibles

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRES-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CREDIT NO 1 DES MAGASINS A RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions "Ord." ou "État" de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 lundi et mardi; de 9h30 à 21h du mercredi au vendredi; de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie, 563-9440. Copyright Canada, 1990, Sears Canada Inc.

Tous les magasins à rayons Sears seront ouverts

TOUS LES DIMANCHES JUSQU'À NOËL DE 9H À 17H.

Participez au concours "Gagnez votre achat-dimanche" * détails en magasin

22409

CE SOIR 4h à 8h

1/2 PRIX sur tout achat au **BAR À SALADES**

LE VÉGÉTARIEN

SHERBROOKE ET MAGOG Ouvert jusqu'à 9 heures ce soir

21981

National

Lapierre déplore le refus d'un budget de recherches pour le Bloc québécois

Huguette YOUNG Ottawa (PC)

Le député du Bloc québécois Jean Lapierre a vivement déploré hier la décision du Bureau de la régie interne des Communes de ne pas accorder un budget de recherches à cette formation.

«Il n'y a pas deux sortes de citoyens et il n'y a pas deux sortes de députés», a-t-il déclaré aux Communes, visiblement excédé par cette décision.

M. Lapierre a imploré le président de la Chambre des communes, M. John Fraser, de réviser sa décision ou, à tout le moins, d'avoir la «douceur de la justifier.»

Le bureau de la régie interne, bureau qui veille à l'administration interne de la Chambre des communes, a indiqué succinctement que «les membres du bureau ont jugé impossible d'approuver une allocation de fonds pour le moment», a indiqué M. Lapierre.

Le député de Shefford s'est dit indigné de cette réponse «inacceptable» qui crée, selon lui, deux catégories de députés, ceux qui ont droit à un service de recherches et ceux qui n'y ont pas droit.



Jean Lapierre

Il a fait valoir qu'il était injuste que les partis traditionnels continuent à se prévaloir des fonds qui leur avaient été accordés à l'époque où certains députés du Bloc québécois, comme lui, en faisaient partie. M. Lapierre était membre du Parti libéral avant de passer du côté du Bloc québécois.

M. Lapierre a décrit le bureau de la régie interne comme un «espèce de petit club sélect» qui s'accordait des millions de dollars mais qui étouffait la voix de ceux qui ne partageaient pas son option.

NPD content

Pendant patience, le député néo-démocrate Ian Waddell s'est levé en Chambre à son tour pour critiquer l'attitude du groupe de nationalistes québécois.

«Ils devraient cesser de se lamenter, s'est-il écrié, et se mettre au travail en s'appuyant sur leurs ressources existantes.»

M. Waddell a indiqué que le Bloc québécois était déjà bien servi par la Chambre des communes et que ses membres devraient cesser de se plaindre.

Le Bloc québécois a le droit de participer à la période des questions, mais ses questions sont proportionnelles au poids de cette formation. Une formation politique doit compter 12 députés pour être reconnue comme parti politique et avoir ainsi droit à tous les privilèges de la Chambre. Le Bloc compte neuf députés.

Le retrait de Stone pour l'achat des Expos n'inquiète pas le ministre Vallerand

Montréal (PC)

Le ministre du Tourisme André Vallerand reste optimiste malgré l'annonce du retrait de l'Américain

Martin Stone du consortium formé pour acheter les Expos.

«Il n'y a pas lieu de paniquer pour le moment. (Ce sont) des négociations qui m'apparaissent serrées, musclées entre les membres du con-

sortium. Que ça fasse achopper la transaction, je serais très surpris», a commenté le ministre Vallerand, interrogé lors de son passage à Montréal dans le cadre d'une conférence de presse sur un autre sujet.

Quant à savoir si ce retrait de l'Américain Stone remettait en question le prêt gouvernemental, le ministre Vallerand a été clair: «Pas du tout».

Le ministre a toutefois refusé de commenter les discussions entre partenaires du consortium. «La négociation est entre parties privées et je le respecte. Je n'ai pas l'intention de m'immiscer. Le gouvernement n'a jamais voulu prendre une initiative qui allait l'enfermer comme étant un interlocuteur qui pourra devenir un actionnaire du nouveau consortium.»

Les architectes de l'agence spatiale sont choisis

Marie TISON Ottawa (PC)

Le gouvernement a choisi la firme d'architectes qui supervisera la construction de l'agence spatiale.

Il s'agit d'un consortium constitué principalement par les Architectes WZMH, une firme torontoise qui a des bureaux à Calgary, à Vancouver et à Montréal.

C'est ce qu'a fait savoir hier la députée conservatrice de Saint-Hubert, Mme Pierrette Venne. Elle a également révélé que la facture, d'abord évaluée à 40 millions \$, atteignait maintenant 60 millions \$.

Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie Benoît Bouchard a cependant déclaré hier qu'il n'annoncera pas l'identité de la firme choisie et le budget de construction avant quelques semaines, ce qui a fait bondir Mme Venne.

«Ca commence à être un peu long, a-t-elle déclaré. Tout le monde s'impatiente.»

Elle a affirmé que les gens de sa circonscription, et notamment le conseil municipal de la ville de Saint-Hubert, commençaient à s'inquiéter. Ils se demandent ce qui se passe, si l'agence va leur échapper, a-t-elle poursuivi.

Elle a déclaré qu'elle tentait de les rassurer, mais que le ministre Bouchard devait y mettre du sien.

«Si ça continue comme ça, toute le monde va être au courant (de l'identité de l'architecte) avant qu'il ne l'annonce», a-t-elle déclaré.

Elle a expliqué que le chef du système d'impartition des marchés au ministère des Travaux publics avait déjà écrit aux firmes non retenues pour leur annoncer la décision du gouvernement et leur communiquer le nom de l'architecte choisi.

Mme Venne, qui favorisait évidemment les firmes de la Rive-Sud, a fait remarquer que la firme choisie, les Architectes WZMH, s'était associée à une firme de Montréal, ce qui en faisait un moindre mal.

«Pour moi, ce qui est important, c'est qu'on finisse par nommer l'architecte et qu'on fasse les plans afin de commencer à construire», a déclaré la députée.

Le ministre Bouchard a expliqué qu'il avait retardé l'annonce concernant la construction de l'agence spatiale pour pouvoir présenter l'ensemble du dossier.

Il a promis de procéder à cette annonce avant Noël.



SPECTACLE DE KARATÉ

en collaboration avec le

CENTRE PROFESSIONNEL DE KARATÉ DE L'ESTRIE ENR.

et

JACQUES LEPAGE, professeur

SAMEDI, 1er DÉCEMBRE 1990 À 13h00

Inscription sur place.

Participez à la
PROMOTION-TIRAGE
«C'EST GAGNANT DE MAGASINER
AUX TERRASSES ROCK FOREST»

et vous pourriez

GAGNER DES PRIX

d'une valeur totale de

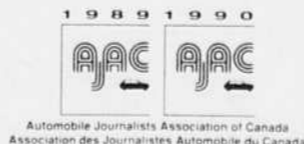
2 500\$

LES TERRASSES
Rock Forest

Toyota propose sa solution aux taux d'intérêt élevés.

Si la situation économique vous inquiète, la Toyota Corolla demeure votre meilleur investissement. Pourquoi? Pourriez-vous vous fier à l'Association des journalistes automobiles du Canada? Elle a primé la Corolla au titre de «Meilleur véhicule construit au Canada». Fait sans précédent: c'est la deuxième année de suite! Ajoutez à cela une très faible consommation de carburant et un prix d'achat étonnamment bas... vous obtenez une valeur sûre pour longtemps, très longtemps.

Toyota Corolla. Plus que jamais, c'est de l'argent en banque. La promesse du mieux-faire se trouve aujourd'hui chez votre concessionnaire Toyota.



TOYOTA
La promesse du mieux-faire

30%
de rabais sur tous les
habits de neige tailles 0-30 mois

clément

564-7881

3025 King Ouest, Sherb

À ROCK FOREST

LIVRAISON GRATUITE
• ROCK FOREST
• ST-ÉLIE
• DEAUVILLE

ATTENTION LES ENFANTS!
Samedi de 13h à 17h.
Venez rencontrer **LA NINJA TURTLE MICHAEL ANGELO** et **MICKY MOUSE**

SUPER SPÉCIAUX D'OUVERTURE

3 JOURS SEULEMENT



JEUDI LE 29 NOVEMBRE 1990 À 9h00 A.M.
4870 Boul. BOURQUE
ROCK FOREST
ALAIN HADDAD Propriétaire
Tél.: 820-1212

GRANDE OUVERTURE

PLUSIEURS AUTRES SUPER SPÉCIAUX D'OUVERTURE DANS NOTRE CIRCULAIRE À L'ENTRÉE



HI-DRI
Essuie-tout Blanc
2 rouleaux

.59



KLEENEX
Papiers-mouchoirs Blanc
150

.59



COKE OU SPRITE
Boisson gazeuse Régulière ou diète
2 L
AU CHOIX (Dépot en sus)

1.19



LAVE-VITRES RECORD
-40°C
4 L

.88



control LAXATIVE
TISANES ASSORTIES de Bio Santé (Saut Verveine, Verveine menthe et Mèlicai)
20 sachets AU CHOIX

.99



PJC JEAN COUTU
Vitamine C à croquer 500 mg
100 comprimés

2.99



HUGGIES
Couches jetables 26, 30, 40, 54
AU CHOIX

8.99



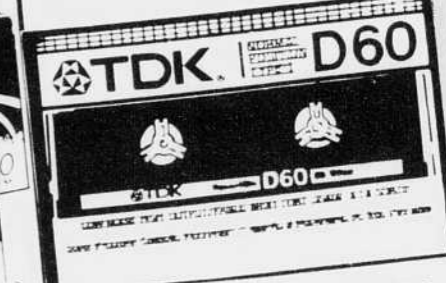
Q-TIPS
Coton-tige 180

.99



LIGHTDAYS
Protège-dessous 30
AU CHOIX

1.99



TDK
Cassette audio 60 minutes (vierge)

3.99



NUTRIBAR
Substitut de repas pour régime amaigrissant
390 g
AU CHOIX
PRIX JEAN COUTU

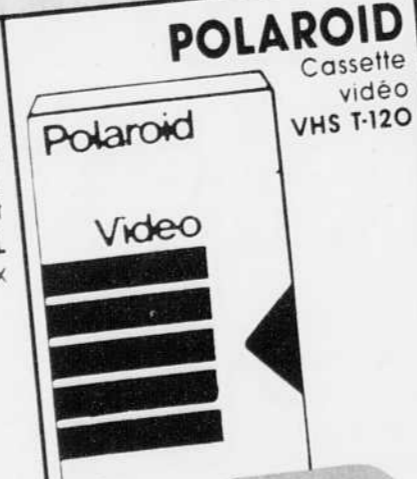
5.99
.50
5.49

VOTRE PRIX



ALBERTO BALSAM
Shampooing ou revitalisant 450 mL
AU CHOIX

.99



POLAROID
Cassette vidéo VHS T-120

2.77



ALL
Détergent en poudre pour la lessive 5 L

2.79

SERVICE PHOTO

Développement de films
UN SEUL PRIX
110, 126, 135 ou DISC (saut demi 135)
12-15-24-36 POSES
Procédé couleur C-41

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE LES 29-30 NOVEMBRE ET 1^{er}-2 DÉCEMBRE 1990
(AUCUN COUPON RABAIS ACCEPTÉ AVEC CETTE OFFRE)

3.99
AU CHOIX

LES PRODUITS DE CETTE PAGE SONT LIMITÉS À 3 PAR CLIENT. VALIDE DU 29 NOVEMBRE AU 1^{er} DÉCEMBRE 1990 À ROCK FOREST SEULEMENT

JEAN COUTU

POUR MIEUX VOUS SERVIR: VASTE STATIONNEMENT
On trouve de tout... même un ami

HEURES D'AFFAIRES

LUNDI AU VENDREDI 8h15 à 10h30
SAMEDI 8h15 à 10h00
DIMANCHE 9h à 10h00